

Les pages intermédiaires sont blanches

LE PROBLÈME
DES
BIBLIOTHÈQUES
FRANÇAISES

Petit manuel pratique de bibliothéconomie

PAR
SEYMOUR DE RICCI



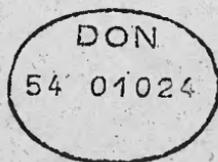
PARIS
L. GIRAUD-BADIN
Libraire de la Bibliothèque nationale
et de la Bibliothèque de l'Arsenal
128, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 128

—
1933

Les pages intermédiaires sont blanches

LE PROBLÈME
DES
BIBLIOTHÈQUES FRANÇAISES

4890



62

Les pages intermédiaires sont blanches

025
RIC

LE PROBLÈME
DES
BIBLIOTHÈQUES
FRANÇAISES

Petit manuel pratique de bibliothéconomie

PAR
SEYMOUR DE RICCI



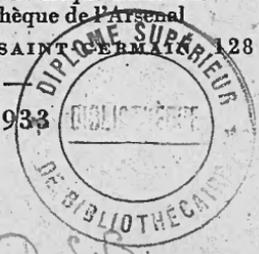
PARIS

L. GIRAUD-BADIN

Libraire de la Bibliothèque nationale
et de la Bibliothèque de l' Arsenal

128, BOULEVARD SAINT-JERMAIN 128

1933



Boa

Manuel du D.S.S.

Les pages intermédiaires sont blanches

LE titre de ce petit volume en indique suffisamment la nature et le contenu. Depuis qu'il y a des bibliothèques en France, leur existence soulève un certain nombre de problèmes et de la réponse donnée à ces problèmes dépend la vie même de ces bibliothèques.

Ces problèmes sont de nature extrêmement variée ; ils portent à la fois sur les locaux, sur le matériel, sur le personnel des bibliothèques, sur les livres qui y sont contenus, sur le traitement que ces volumes sont appelés à subir, sur les catalogues qu'on y installera, sur les services enfin que ces bibliothèques rendront au public.

L'ensemble de ces questions constitue le problème ou plutôt les problèmes des bibliothèques françaises, et il peut paraître singulier à un esprit non prévenu, si nous affirmons sans parti pris que ces problèmes n'ont pas encore reçu de la part des pouvoirs publics l'attention qu'ils paraissent mériter.

Les solutions que l'on trouvera indiquées ci-après sont toutes de l'ordre pratique et n'ont rien de mystérieux ; la plupart sont dictées par le simple bon sens et par l'observation attentive de ce qui a été fait ou tenté dans d'autres pays que la France. On sera surpris qu'il ait fallu tant d'années pour appliquer des procédés et des méthodes qu'un peu de réflexion aurait dû suggérer depuis longtemps à tout bibliothécaire soucieux de ses devoirs et suffisamment indépendant pour rompre avec la tradition.

En réalité, le premier résultat de nos réflexions sera que les bibliothécaires sont parfois les moins téméraires des hommes et que leur incontestable bonne volonté, quand elle n'est pas limitée par leur inexpérience des méthodes employées dans d'autres pays, se heurte à chaque instant, non seulement à des obstacles matériels comme l'insuffisance des allocations, mais encore et surtout aux exigences routinières d'en haut et d'en bas, à des traditions administratives d'un archaïsme injustifié, et aux réclamations d'un public encore bien mal éclairé sur ses droits et sur ses devoirs.

Malgré toute ma bonne volonté, ce plaidoyer en faveur de la corporation infiniment respectable des bibliothécaires français prendra plus d'une fois, à mon corps défendant, un ton de réquisitoire. Le critique a un rôle très facile ; ici comme ailleurs, le censeur a la part trop belle pour ne pas être tenté d'abuser de son rôle. Il est trop aisé, lorsque l'on part d'une table rase, d'édifier par l'imagination une construction méthodique et rationnelle. Dans la vie, il n'arrivera pour ainsi dire jamais qu'un bibliothécaire ait à créer de toutes pièces une bibliothèque idéale : il se trouvera presque toujours en présence d'une institution déjà ancienne, de méthodes plus ou moins parfaites dont il ne pourra entièrement se dégager, d'entreprises déjà commencées et qu'il lui faudra continuer dans le même esprit. Forcé lui sera donc, à chaque instant, de faire taire ses principes et de refaçonner de son mieux un organisme existant. Les désavantages que comportent de semblables situations ne sont pas sans présenter leur contrepartie. C'est grâce à cette situation de fait, due neuf fois sur dix à des circonstances locales, que chaque bibliothèque française se distingue de sa voisine et présente une frappante individualité.

Il faut bien l'avouer, ce défaut de nos bibliothèques, — et

ce n'en est un que si l'on se place au point de vue de l'absolu, — est précisément ce qui en fait le charme et la séduction. Le jour où (ce dont le ciel nous préserve) toutes les bibliothèques françaises seraient coulées dans le même moule uniforme, elles cesseraient d'être autant de corps vivants pour devenir les organes impersonnels de je ne sais quelle effroyable et gigantesque machine ; le bibliothécaire, lui aussi, cesserait d'être un homme pour devenir un rouage ; les bibliothèques auraient peut-être un corps plus régulier, mais elles auraient perdu leur âme et, ce jour-là, quelque chose de l'esprit français aurait cessé d'exister.

Bien présomptueux, le bibliothécaire idéal qui se proposerait comme but cette rationalisation extrême des bibliothèques françaises : notre ambition sera beaucoup plus modeste. Au cours de ces promenades à travers la maison des livres, nous nous efforcerons d'indiquer quels sont les principaux problèmes que soulève la création d'une bibliothèque, son entretien et son installation. Nous chercherons à critiquer avec impartialité les réponses que les bibliothécaires étrangers ont apportées à ces problèmes, et nous examinerons, chemin faisant, jusqu'à quel point ces solutions sont compatibles avec notre tempérament national, avec la vie normale de nos institutions et les exigences légitimes de notre public. A l'avenir de nous faire savoir si nous avons vu juste et si nous avons réussi à trouver une équitable mesure entre un individualisme outrancier et l'insupportable tyrannie d'une rationalisation universelle.

Les sources de notre information sont multiples. Voici trente ans et plus que, tant en France qu'à l'étranger, nous avons fréquenté avec assiduité et les bibliothèques publiques et les bibliothèques privées. A plusieurs reprises, nous avons rempli des fonctions de bibliothécaire, ce qui nous a permis

d'envisager ces problèmes, non seulement du point de vue du public, mais aussi de celui du fonctionnaire appelé à servir le lecteur. Nous avons formé d'autre part, pour notre usage personnel, une collection de plus de quatre-vingt mille livres et brochures dont la réunion, le classement, l'entretien et l'utilisation nous ont confronté avec la plupart des problèmes soulevés par les exigences d'une bibliothèque publique.

Nous avons d'autre part relu, plume en main, la plupart des revues de bibliographie et de bibliothéconomie publiées dans les différents pays de l'Europe et de l'Amérique, ce qui nous a familiarisé avec les méthodes préconisées par les principaux bibliothécaires du XIX^e et du XX^e siècle. De ces lectures, de ces voyages, on s'est efforcé, après mûre réflexion, de dégager un corps de doctrine fondé sur l'expérience, sur la raison, et avant tout sur le bon sens.

Dans ces pages, le spécialiste averti ne doit pas s'attendre à découvrir la moindre révélation. Il trouvera même peut-être qu'on s'est étendu à plaisir sur des questions élémentaires et que connaît parfaitement tout apprenti bibliothécaire. Il semble cependant que, ces vérités premières, il ne soit pas inutile de les formuler à nouveau. Plus d'un bibliothécaire, en effet, semble s'en départir sans raison suffisante. Quant aux usagers des bibliothèques, leur instruction, leur éducation sont presque toujours à faire. L'ignorance des lecteurs est incroyable et l'on serait surpris si l'on savait à quel point la majorité des professeurs d'université connaissent mal les principes fondamentaux de la vie des bibliothèques qu'ils sont appelés à utiliser chaque jour. En leur exposant, avec beaucoup de simplicité, ces principes et ces problèmes, on espère rendre service aussi bien aux lecteurs qu'aux bibliothécaires, et surtout aux pouvoirs publics dont la sollicitude est si nécessaire aux bibliothèques. Si les problèmes des

bibliothèques françaises sont jamais résolus d'une manière satisfaisante, cela ne pourra se produire que grâce à la collaboration des autorités, des bibliothécaires et du public. Puisse ce petit livre leur donner à réfléchir et faire comprendre à tous les Français que, de tous les organismes sociaux d'éducation nationale, il n'en est guère de plus important et de plus digne de notre intérêt que la bibliothèque publique.

Les pages intermédiaires sont blanches

L'ÉDIFICE

LA première et la plus essentielle de toutes les questions concernant les bibliothèques françaises est celle des locaux destinés à les abriter. De toutes les professions libérales, celle d'architecte est sans doute en France la moins spécialisée. Un carrossier de voitures de remise ne se risquera pas à dessiner le plan d'une limousine; un médecin spécialisé dans les maladies de la main droite ne s'aventurera — assure-t-on — à examiner une main gauche qu'après de réelles hésitations. Un architecte, au contraire, une fois muni de l'indispensable diplôme du Gouvernement, se proclamera aussi capable, s'appuyant sur l'autorité de l'École des Beaux-Arts, de construire une usine, qu'un hôtel meublé, une gare de chemin de fer ou même une bibliothèque.

Le Français qui parcourt les rues d'Athènes sourit volontiers à voir les architectes grecs donner indistinctement à tout édifice moderne, quelle qu'en soit la destination, l'aspect extérieur d'un temple antique. En réalité, nos architectes, même s'ils apportent un peu plus de variété dans leurs façades, ne sont guère plus avancés que leurs confrères hellènes. Leurs conceptions des portes et des fenêtres, des perrons et des vestibules, des cours et des couloirs, des entablements et des corniches, ne tiennent

pas toujours compte des nécessités pratiques auxquelles un édifice doit répondre.

Le simple bon sens indiquerait qu'une bibliothèque, devant rendre au public un certain nombre de services bien précis, ne saurait être construite sur le même plan qu'un bureau de poste ou même qu'un musée; des livres exigent un autre logement que des faïences ou des tableaux. Le bon sens, dis-je, l'indique, mais le bon sens est certainement ce qui manque le plus à nos architectes.

Il semble paradoxal d'insister ici sur un fait extrêmement simple et qui devrait dominer toute étude du genre de celle que nous avons entreprise. Au cours de ces cinquante dernières années, dans un grand nombre de pays étrangers, il a été construit et équipé un nombre considérable de bibliothèques. Ne serait-il pas infiniment désirable, chaque fois que dans notre pays il est question de construire ou de remodeler une bibliothèque, que l'architecte se documentât d'une façon sérieuse sur tout ce qui a été fait récemment à l'étranger, sur les mérites et les désavantages des solutions adoptées dans d'autres pays, sur la possibilité de les imiter en France, ou tout au moins de s'en inspirer pour éviter les inconvénients que l'on a constatés ailleurs.

Les meilleures preuves que de semblables préoccupations ont rarement angoissé nos architectes, c'est le petit nombre d'articles que les revues françaises d'architecture ont consacrés, au cours de ces dernières années, à des bibliothèques étrangères de construction récente.

Il n'y a pas très longtemps que les architectes français paraissent comprendre la nécessité absolue pour une bibliothèque d'être construite sur un plan soigneusement étudié, tenant compte à la fois du caractère individuel de

l'établissement et des services qu'on sera en droit de lui demander.

Au XVIII^e siècle, une bibliothèque comptait rarement plus d'une cinquantaine de mille volumes et il était relativement simple de les placer le long des murs d'une seule grande salle, servant à la fois de salle de lecture, de magasin de livres et de bureaux, ces derniers étant réduits alors à leur plus simple expression, et représentés à l'ordinaire, en tout et pour tout, par la table du bibliothécaire.

Au début du XIX^e siècle, et jusque vers 1850, on persista dans la même conception. On en verra un exemple bien caractéristique dans la grande salle de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Au fur et à mesure de l'agrandissement des bibliothèques, quand on en vint à compter les volumes, non plus par dizaines mais par centaines de mille, on ne sut pas se détacher entièrement de cette ancienne méthode; on conserva ces grandes salles de lecture, aux hautes parois tapissées de rayonnages, et on y adjoignit des magasins de livres plus ou moins bien agencés. C'est à cette conception que se rattachent par exemple et la Bibliothèque nationale et la Bibliothèque de la Faculté de Droit de l'Université de Paris.

Il s'agit là, en vérité, d'immeubles construits pour servir de bibliothèques, et non d'immeubles existants dans lesquels le hasard a fait mettre des livres. Dans une foule de villes françaises, la bibliothèque n'occupe son local actuel que parce qu'on ne lui en a pas trouvé d'autre. Telle ville possédait une mairie, une préfecture, un séminaire, un évêché, un collège, dont une portion plus ou moins considérable a été aménagée pour y loger la Bibliothèque publique. Est-il surprenant qu'un pareil empirisme ait eu pour nos bibliothèques les résultats les plus fâcheux.

Presque partout, l'architecte a dû transformer de son mieux un immeuble existant et, neuf fois sur dix, il l'a fait sans s'être entendu au préalable avec le bibliothécaire intéressé; celui-ci a dû se contenter des locaux que lui avait préparés l'architecte. Aussi a-t-on marché d'expédients en expédients; nulle part ou presque nulle part, on n'a l'impression de se trouver en face de plans mûrement réfléchis et sérieusement établis. Cette vérité, que le simple bon sens aurait dû dicter depuis bien longtemps, tant à nos architectes qu'à nos bibliothécaires, commence seulement depuis quelques années à être généralement acceptée en France. Ce n'est pas sans inquiétude qu'un esprit impartial jettera un coup d'œil en arrière et, mesurant le temps perdu et l'argent gaspillé, déplorera la force incalculable de la routine, la puissance de traditions qui n'ont pour elles que leur âge, et l'incroyable ignorance des autorités responsables.

Une pareille situation est loin d'être glorieuse pour notre pays. Il faudra beaucoup de temps et beaucoup d'argent pour y porter remède. Il n'est jamais trop tard pour y songer, mais il serait coupable de fermer les yeux sur des errements aussi graves, et aussi préjudiciables à notre bonne renommée.

Une bibliothèque moderne doit donc occuper un immeuble construit pour elle; depuis longtemps, tout indique que cet immeuble doit être réservé à son usage exclusif; il n'est pas déraisonnable, dans certains cas, de grouper dans la même construction une bibliothèque, un musée, un dépôt d'archives. Il est contraire à toute prudence de placer sous le même toit qu'une bibliothèque, des logements et des bureaux. Le danger d'incendie est une menace permanente pour toute bibliothèque; on ne saurait

prendre trop de précautions contre ce péril, et l'isolement d'une bibliothèque dans un bâtiment qui lui est propre semble être la meilleure sauvegarde contre ce danger. La crainte du feu est, pour tout bibliothécaire, le commencement de la sagesse. C'est pour cette raison qu'on a hésité si longtemps, que l'on hésite encore dans bien des villes, à introduire dans les bibliothèques tout éclairage artificiel; c'est aussi pour cela que, dans plus d'une bibliothèque étrangère, le foyer du calorifère destiné à chauffer la salle de lecture et les bureaux se trouve placé dans un local spécial, extérieur à la construction principale; c'est encore pour ce motif qu'on s'efforcera toujours de loger une bibliothèque dans un bâtiment indépendant séparé par un espace libre, rue, cour ou jardin, de tous les édifices environnants et que, même alors, on multipliera les précautions contre l'incendie par l'installation d'appareils avertisseurs, par l'étude de consignes minutieuses pour les pompiers, par l'aménagement de réserves de sable (produit bien moins dangereux que l'eau pour les livres et papiers), par une surveillance constante de la canalisation électrique, des plombs et des fusibles.

On ne s'imaginait pas jadis qu'il fût possible de construire un immeuble en se basant uniquement sur un point de vue utilitaire. Il fallait à tout prix que chaque bâtiment concourût avant tout à l'embellissement de la cité. C'est à cette conception que nous devons des édifices comme le Trocadéro, le Musée Galliéra, le Grand et le Petit Palais, dans lesquels les considérations pratiques ont été délibérément laissées au second plan. Les architectes du *xx^e* siècle sont infiniment plus raisonnables que leurs aïeux. Ils admettent qu'un cube de maçonnerie puisse être beau en lui-même, sans l'adjonction d'une foule

d'ornements classiques, jugés jadis indispensables. On a découvert, ou plutôt on a redécouvert, que les lignes droites, les surfaces nues, les corridors clairs, les grandes fenêtres carrées, pouvaient avoir leur beauté et leur majesté. Il ne paraît plus aussi nécessaire, en 1933, de construire un édifice se réclamant — au prix de quels efforts — de quelque style architectural suranné. Nous sourions des édifices néo-gothiques de Yale, comme du péristyle pseudo-antique des bureaux de poste d'Athènes. Nos architectes ont enfin l'ambition de faire moderne et de faire pratique. Cette tendance nouvelle est trop en harmonie avec tous les principes de la vie moderne pour ne pas mériter tous les encouragements.

Le prix croissant des terrains dans les grandes agglomérations a obligé nos architectes à construire en hauteur; dans nos cités modernes, le gratte-ciel est une nécessité regrettable, mais qui semble impossible à éviter. Presque partout, les cours intérieures sont réduites au minimum ou même supprimées. Cette modification aux anciennes habitudes n'est devenue possible que grâce à l'emploi, de plus en plus généralisé, de la lumière artificielle. Jusque vers 1900, il fallait que la lumière du jour pût pénétrer jusqu'au recoin le plus sombre de chaque couloir. Aujourd'hui, grâce au progrès des installations électriques, qui paraissent présenter contre l'incendie une sécurité bien plus considérable qu'il y a vingt ans, ce problème de l'éclairage naturel est presque éliminé, et ne se pose pas en tout cas pour toutes les parties d'un édifice dans lequel les travailleurs ne sont pas appelés à séjourner.

L'emploi de la lumière artificielle permet une utilisation rationnelle des sous-sols et ouvre ainsi aux biblio-

thèques, dans certaines localités, des possibilités d'extension souterraine pour ainsi dire illimitées. Ce n'est un mystère pour personne que les sous-sols parisiens présentent, par exemple, une couche massive de calcaire d'environ 200 mètres d'épaisseur; le jour où un architecte audacieux trouvera le moyen de creuser assez profond sous la Bibliothèque nationale, il ne sera peut-être pas nécessaire d'exiler à Versailles les séries encombrantes ou superflues.

Sans doute devra-t-on, ce jour-là, faire bien attention de ne loger des livres dans des galeries souterraines qu'après s'être assuré que ni le papier ni la reliure ne risqueront d'être endommagés par une atmosphère différente de celle à laquelle ils sont habitués. Il y a là des problèmes de température, de ventilation et de dessèchement exigeant une étude approfondie et une surveillance constante.

On eut bien surpris certains vieux architectes de la Bibliothèque nationale si on leur avait proposé d'installer dans chaque magasin un thermomètre, un baromètre, un hygromètre. L'expérience a pourtant prouvé que certains livres, comme certaines personnes, ne s'accommodent que de certains climats; qu'il ne faut les dépayser qu'avec de grandes précautions. En d'autres termes, on ne peut pas faire vivre n'importe quel livre dans n'importe quelle atmosphère. Si les architectes veulent bien y donner leurs soins, ces problèmes ne sont pas d'une solution bien difficile: là, comme ailleurs, il suffira d'un peu d'attention et de beaucoup de bon sens.

LA SALLE DE LECTURE

Si nous analysons les différents éléments dont se compose une bibliothèque publique, nous sommes amenés tout d'abord à les diviser en deux parties bien distinctes : les portions accessibles aux lecteurs et la partie réservée aux bibliothécaires. Il y a un grand intérêt, chaque fois que le plan de l'édifice pourra le comporter, que ces deux parties puissent être nettement délimitées par une ligne imaginaire ou mieux encore par une cloison réelle, percée d'un petit nombre d'ouvertures faciles à surveiller. On peut ainsi définir avec une grande facilité quelles sont les parties de l'édifice dans lesquelles le public ne sera appelé à pénétrer qu'à titre tout à fait exceptionnel.

La pièce principale d'une bibliothèque est la salle de lecture, et c'est sur elle que l'architecte concentrera son attention. Au cours du XIX^e siècle, il semblait admis que cette salle devait être une vaste nef, extrêmement haute de plafond, capable d'accueillir plusieurs centaines de lecteurs. C'est le principe qui a inspiré la construction de la grande salle de lecture de la Bibliothèque nationale, du British Museum, de la Bibliothèque du Congrès à Washington. Les tendances modernes marquent à ce point de vue une notable régression. On s'est aperçu que ces vastes vaisseaux étaient difficiles à chauffer, difficiles à éclairer,

difficiles à aérer. La tendance actuelle est bien de faire de grandes salles de lecture, mais on trouve inutile qu'elles soient aussi hautes de plafond et on attache de plus en plus d'importance aux commodités des lecteurs. Dans plusieurs bibliothèques modernes, pour pouvoir éclairer ces salles par un plafond vitré, on les a placées à l'étage supérieur; dans ces bibliothèques, les magasins de livres se trouvent ainsi tout naturellement au-dessous de la salle de consultation. Cette solution, dont la bibliothèque publique de New-York offre un exemple remarquablement bien étudié, n'est admissible qu'à condition de transporter le public par ascenseurs depuis la rue jusqu'à l'étage supérieur. L'usage des ascenseurs est encore peu répandu en Europe : la fréquence de plus en plus considérable des gratte-ciel nous convaincra sans doute bientôt que l'antique escalier est un instrument destiné à disparaître. Cette solution suppose aussi que les vitres du plafond soient continuellement nettoyées, opération dont la nécessité fera reculer d'horreur plus d'une administration française.

Si nous examinons les salles de lecture des principales bibliothèques publiques, nous constatons qu'elles se composent de deux parties : les sièges et tables destinés au public, et les bureaux où se tiennent les fonctionnaires de la bibliothèque; c'est de là qu'ils doivent surveiller la salle, renseigner le public, recevoir les bulletins de demande, donner et reprendre les volumes. Un des plans les plus raisonnables est celui qui place ce bureau au centre même de la salle de lecture. On conçoit les avantages de cette disposition, surtout quand ce bureau est légèrement plus élevé que le reste de la salle. De ce point central, la surveillance est facile, surtout quand les travées

des sièges sont disposées autour du bureau comme les rayons d'une roue. On conçoit également que les lecteurs puissent ainsi aller au bureau ou y revenir, sans se gêner mutuellement sur leur passage.

Les fonctionnaires du bureau doivent pouvoir communiquer directement avec les magasins de livres sans passer à travers le public. Il faudra donc que le bureau, s'il est au centre de la salle, ou bien communique avec les magasins par un corridor grillé traversant les rangs de tables, ou bien, quand les magasins sont à un étage inférieur, soit relié avec eux par un escalier ou un ascenseur.

L'inconvénient du premier dispositif est que le bureau forme une presqu'île s'avancant dans la salle qu'elle coupe en deux : le lecteur n'a plus la possibilité de circuler librement autour de la pièce; le désavantage de la seconde méthode est que les magasins ne communiquent pas de plain-pied avec le bureau et qu'on ne peut aller de l'un à l'autre sans monter ou descendre d'un étage. Il ne semble pas qu'on ait encore imaginé un dispositif satisfaisant, répondant d'une façon complète à cette double objection.

En tout cas, il ressort de ce qui précède qu'on peut écarter comme peu pratique le plan de la grande salle de lecture de la Bibliothèque nationale où le bureau occupe tout le fond de la pièce et se trouve placé très loin de l'entrée, alors que le dispositif contraire semble infiniment plus pratique. Il faudrait en effet que le gardien placé à la porte d'entrée et de sortie de la salle pût être en contact direct avec le fonctionnaire du bureau, puisque l'un et l'autre participent à une même besogne de surveillance.

C'est ici que l'on peut dire quelques mots de l'équipement matériel d'une salle de lecture. Le public a droit à des sièges confortables et à des tables suffisamment

spacieuses. Selon les pays, la hauteur de ces dernières varie notablement : le lecteur italien, par exemple, est habitué à des tables plus hautes de dix centimètres environ que celles préférées par la moyenne des lecteurs français. D'autre part, pour la consultation de très grands volumes, il semble que l'emploi d'une table un peu plus basse présente de notables avantages. On trouvera en général plus pratique d'employer des tables d'une hauteur uniforme et de flatter les préférences de chaque lecteur en mettant à leur disposition des sièges de hauteurs différentes.

Pour réduire au minimum le bruit des pas, on tapisse volontiers de linoléum ou d'un tissu caoutchouté le sol des salles de lecture. Il convient alors de munir de larges sabots les pieds des sièges, afin d'éviter de trouer ce linoléum ou ce tissu. Ces parquets ainsi revêtus ont l'avantage de pouvoir être nettoyés par la voie humide, ce qui permet d'enlever chaque jour une grande partie de la poussière.

Les tables également pourront être revêtues d'un produit approprié : le bois naturel ou ciré s'encrasse avec une lamentable facilité. La pâte de verre est très durable mais froide aux mains; le linoléum et les tissus caoutchoutés manquent en général de solidité. En tout cas, il faut que les surfaces des tables puissent être continuellement maintenues dans un état irréprochable de propreté.

D'une façon générale, on ne fait pas assez attention, dans les bibliothèques, aux causes multiples de détérioration auxquelles sont exposés les volumes en lecture. Trop de lecteurs, et cela est à peu près impossible à empêcher, même avec une surveillance tyrannique, ont l'habitude déplorable de poser sur le livre ouvert le papier sur lequel ils sont en train d'écrire. D'innombrables dommages à des livres de nos bibliothèques n'ont pas d'autre origine que

cette funeste et indéracinable habitude. Le seul remède, et il est d'une efficacité absolue, c'est de fournir au lecteur des pupitres mobiles, inclinés à 45° et de lui interdire de consulter les livres de la bibliothèque autrement qu'en les posant sur le pupitre. C'est lui enlever en même temps la tentation de calquer.

Le calque doit être interdit d'une façon absolue dans toute bibliothèque qui se respecte. Les progrès de la photographie directe sur papier appelé en anglais « photostat », et les prix extrêmement bas auxquels on est parvenu pour ce procédé rendent d'ailleurs le calque non seulement inutile, mais plus dispendieux que cette méthode purement mécanique.

Certaines bibliothèques, heureusement peu nombreuses, interdisent l'usage de l'encre. L'emploi de pupitres mobiles réduit au minimum les dangers provenant de cette source. Ce qui est certain, toutefois, c'est que les encriers mobiles sont à déconseiller, et l'on est surpris que tant de bibliothèques françaises emploient encore ces récipients, alors qu'il est si facile de les fixer à la table de travail, ou même de les encastrer dans leur surface.

Dans beaucoup de bibliothèques, il y a des tables spéciales réservées à la consultation des volumes de très grand format; comme nous l'avons dit, elles ne doivent pas être trop hautes. Ces tables peuvent également être munies de pupitres mobiles permettant d'y placer sans difficulté les atlas et les journaux reliés.

Tous ces pupitres, grands et petits, doivent être complétés par des dispositifs permettant de tenir les volumes ouverts; on emploiera pour cela, soit, comme à Paris, des fiches en bois en forme de fuseau, soit, comme à Londres, de petits blocs de plomb revêtus de cuir.

Pour les manuscrits enluminés d'un prix particulier, on utilisera, comme au British Museum, des boîtes vitrées formant pupitre, que le lecteur ouvre seulement lorsqu'il a une page à tourner. L'emploi de ces boîtes est indispensable chaque fois que l'on voudra exécuter une reproduction à l'aquarelle.

+ Sur chaque table, le bibliothécaire avisé collera un extrait soigneusement rédigé des règlements essentiels de l'établissement. Le lecteur moyen hésite beaucoup à violer des prescriptions qui lui sont de la sorte incessamment rappelées.

Sur chaque table aussi, il est infiniment désirable de placer un bloc de papier buvard. D'innombrables taches sur des livres ou des reliures n'ont pas d'autre origine que l'étourderie d'un lecteur qui aura oublié d'apporter du buvard avec lui. Sans doute sont-ce là des dépenses qui feront hésiter bien des bibliothécaires français; mais ce sont des dépenses utiles, je dirai plus, des dépenses nécessaires, et dont nous sauront un gré infini les bibliothécaires de l'an 2000.

L'expérience a montré qu'un certain nombre de volumes essentiels, encyclopédies, dictionnaires, bibliographies, répertoires, manuels, sont continuellement consultés (plutôt que lus) par un grand nombre de lecteurs. Il convient que ces volumes, dénommés dans certaines bibliothèques les *usuels*, soient directement accessibles aux lecteurs sans formalité ni perte de temps, sans même l'astreinte d'un bulletin à remplir. On les place à l'ordinaire sur les rayons qui entourent la salle de lecture et le public en apprend vite la place et le maniement. On en imprimera un catalogue, rédigé sous une forme aussi pratique que possible, et on en placera plusieurs exemplaires dans la salle de lecture.

Ces volumes *usuels* seront classés par matières dans un ordre méthodique, clairement indiqué sur chaque travée par des étiquettes en gros caractères. Ces volumes devront être solidement reliés, puisque destinés à être souvent consultés et devront être très distinctement numérotés au dos, pour pouvoir être remis continuellement en place par les soins des employés de la bibliothèque.

Pour le choix de ces volumes *usuels*, chaque bibliothécaire devra se laisser guider par le caractère spécial de sa bibliothèque et les exigences particulières de ses lecteurs. Dans le dépouillement des bulletins de demande, il trouvera à cet égard les inspirations les plus utiles. Il prendra tout naturellement comme base ce qui a été fait ailleurs : les listes des livres placés à la disposition du public à la Bibliothèque nationale et au British Museum sont le résultat, dans chaque établissement, d'un siècle d'expérience et semblent bien correspondre aux besoins de la plupart des lecteurs. Le public saura particulièrement gré au bibliothécaire qui placera sur les rayons de la salle de lecture, dès sa publication, le manuel récent dont tout le monde parle et que tout le monde veut avoir feuilleté. J'en connais un qui fut chaudement félicité par ses lecteurs d'avoir ainsi, en quarante-huit heures, mis à la portée de leur main la nouvelle *Grammaire* de l'Académie française.

Une pareille liste, il est inutile de le dire, doit être continuellement remaniée. Chaque année, chaque mois, un manuel plus moderne, une édition nouvelle, remplacera quelque volume périmé. Le bibliothécaire vraiment instruit et zélé donnera tous ces soins à cette partie de ses rayons. C'est sur la liste des volumes ainsi offerts à la curiosité gourmande des lecteurs que le visiteur impartial

poura juger le mieux des mérites réels d'une bibliothèque.

Si le choix des *usuels* est de première importance dans une bibliothèque générale, il ne l'est pas moins dans une bibliothèque spécialisée. Là également, c'est l'intelligence, c'est le tact du bibliothécaire qui entrera en jeu, avec la préoccupation constante de documenter avec précision les lecteurs sur les sujets mêmes qui leur tiennent le plus à cœur. Un excellent exemple à suivre est le choix des volumes mis à la disposition des lecteurs dans la salle de lecture des manuscrits à la Bibliothèque nationale : on y trouve à peu près tous les volumes que l'on souhaiterait d'y voir et il en est bien peu que l'on pourrait supprimer sans causer un réel préjudice à telle ou telle catégorie de travailleurs.

A côté de ces *usuels* « de première zone », il est d'autres séries trop encombrantes pour être placées dans la salle de lecture et trop souvent consultées pour être reléguées au fond d'un magasin à leur place méthodique. Dans plus d'une bibliothèque, on accorde à ces volumes le bénéfice d'une situation spéciale, en les plaçant dans un endroit très accessible, à proximité immédiate de la salle de lecture, de façon à pouvoir les communiquer sans le moindre délai au lecteur qui en aurait besoin. Le choix de ces « semi-usuels » variera, bien entendu, avec chaque bibliothèque. On aura presque toujours intérêt à y comprendre la collection complète d'un grand journal quotidien, en prenant pour chaque bibliothèque différente celui qui, pour des raisons nationales ou locales, paraîtra le plus apte à documenter les lecteurs.

L'existence de ces volumes usuels et leur remise entre les mains du public sans la contre-partie d'un bulletin de demande a toutefois un inconvénient : la difficulté que

peut éprouver le bibliothécaire à en empêcher la soustraction. Il est possible et en général facile d'exiger d'un lecteur sur le point de sortir qu'il ait restitué tous les volumes qu'il a demandés par bulletins; pour s'assurer qu'il n'emporte pas par mégarde un des *usuels*, il devient nécessaire, sinon de le fouiller, du moins de lui faire ouvrir à la sortie sa serviette et ses paquets. Cette mesure n'a rien de vexatoire et tout lecteur de bonne foi doit s'y soumettre comme à une vérification nécessaire. Le bibliothécaire l'appliquera d'autant plus strictement que la plupart des *usuels* sont des livres assez coûteux et souvent fort difficiles à remplacer en cas de perte.

C'est dans la salle de lecture ou dans une salle spéciale communiquant directement avec elle que sera placé le catalogue de la bibliothèque. Si le catalogue est dans une salle spéciale, ce sera souvent comme le vestibule de la salle de lecture. L'inconvénient de cette disposition est que le catalogue est trop loin du bureau et l'on est alors amené à établir le catalogue en double exemplaire (un pour le public, un pour les bibliothécaires), d'où un surcroît énorme de travail. On trouvera souvent plus commode de placer le catalogue (qu'il s'agisse de registres ou de tiroirs de fiches) dans une série de meubles entourant le bureau, au centre même de la salle de lecture. Presque sans quitter leur place, les fonctionnaires du bureau sont ainsi en mesure de guider les recherches des lecteurs. On notera que ces meubles ne devront pas être trop hauts, de manière à ne jamais empêcher que du bureau toute la salle puisse être aisément surveillée.

LES AUTRES SALLES

La été jusqu'ici question dans cette étude de la salle de lecture, comme si, dans une bibliothèque modèle, on devait nécessairement réunir tous les lecteurs dans une seule et même salle. En fait, cela ne se fait plus nulle part et il n'est guère de bibliothèque où l'on n'ait senti la nécessité d'installer plusieurs salles de lecture, correspondant à des affectations différentes. Partout, cependant, la salle de lecture principale subsiste, celle où l'on ira consulter la presque totalité des livres imprimés.

A la Bibliothèque nationale de Paris, outre la grande salle de lecture du Département des imprimés, on a ouvert au public six autres salles de travail : d'abord la salle de lecture dite « publique », accessible à tous sans aucune formalité et destinée, semble-t-il, par son caractère populaire à protéger la grande salle contre l'envahissement par un public mal préparé pour l'utiliser. L'existence même de cette salle ne paraît ni répondre à un besoin réel, ni correspondre aux principes égalitaires de notre démocratie ; nous croyons qu'on en chercherait vainement l'équivalent dans les grandes bibliothèques nationales étrangères et nous serions bien surpris si cette vénérable institution n'était pas appelée à disparaître dans un avenir prochain.

En plus de ces deux salles de lecture des livres imprimés, la Bibliothèque nationale comprend des salles de travail

spéciales pour les manuscrits, les estampes, les monnaies et médailles, les cartes géographiques et les publications des sociétés savantes françaises. On conçoit sans peine que chacune de ces sections réclame un traitement spécial et exige des locaux appropriés.

Une salle qui n'existe pas à la Bibliothèque nationale, mais dont on aurait le plus grand besoin et dont seules des difficultés matérielles arrêtent depuis longtemps la création est une salle spéciale dite de la *Réserve* pour la consultation des livres rares, des incunables et des volumes en reliures précieuses. De par le règlement actuel, les lecteurs doivent obligatoirement les consulter dans la grande salle, à une table spéciale, dite de la *Réserve*, sous la surveillance d'un fonctionnaire spécialisé. Il n'y a là qu'une demi-mesure dont on conçoit aisément l'imperfection et dont le caractère ne saurait être que des plus transitoires.

Faut-il aller plus loin et à l'intérieur, par exemple, du Département des imprimés, s'efforcer de diviser les lecteurs en groupes distincts? Un premier inconvénient de cette méthode est de rendre moins facile la surveillance. Un deuxième, plus sérieux peut-être, est la difficulté réelle de toute délimitation entre deux sections : il arrivera sans cesse que les recherches d'un lecteur l'amèneront à travailler dans deux sections voisines et il lui sera fort incommodé de devoir continuellement passer de l'une à l'autre.

L'avantage de ces sectionnements, c'est la possibilité, de constituer, dans le sein d'une grande bibliothèque, une série de bibliothèques spécialisées, ayant chacune son autonomie, son caractère propre, ses méthodes de classement et d'utilisation.

Parmi les matières qui se prêtent le plus facilement à ce

traitement spécial, on peut citer, outre les livres rares, les manuscrits, les estampes et les cartes, certaines sections, comme la musique, le théâtre, les ouvrages en diverses langues orientales, enfin les journaux et périodiques.

A New-York, par exemple, la Public Library possède une section slave, une section hébraïque et judaïque, une section sino-japonaise, une section musicale, une section généalogique. A Sainte-Geneviève, la section des livres scandinaves rend de réels services. Dans presque toutes nos grandes bibliothèques provinciales, la piété des donateurs et le zèle des fonctionnaires a créé des sections d'histoire locale dont certaines sont d'une admirable richesse. L'avenir nous montrera jusqu'à quel point ces subdivisions sont désirables : notre opinion personnelle est que c'est une question d'espèce et que chaque cas doit être jugé sur ses mérites.

Par leur nature même, les journaux et les publications périodiques se prêtent très facilement à ce traitement spécial. Chez tout lecteur curieux, il y a toujours eu un très vif désir de pouvoir consulter les derniers numéros de toutes les revues, dès leur arrivée à la bibliothèque et cela sans attendre qu'ils soient reliés en volumes. C'est à ce besoin très réel que répondent les salles spéciales de journaux et de périodiques existant dans un grand nombre de bibliothèques. Les journaux quotidiens, qu'ils soient reliés en volumes ou ficelés en paquets, demandent à être consultés sur des tables plus grandes que les volumes ordinaires. Quant aux numéros récents des revues, il y a intérêt à les mettre à la disposition immédiate des lecteurs, sans astreindre ceux-ci à remplir des bulletins : n'oublions pas que, dans bien des cas, il s'agira d'une livraison qu'on désirera feuilleter et non d'un volume qu'on voudra

examiner à loisir. Le devoir constant du bibliothécaire étant de faciliter le travail de son public, l'installation d'une salle commode pour la lecture des périodiques sera l'un de ses premiers devoirs.

Ce sera l'occasion ou jamais d'utiliser, pour les derniers fascicules arrivés, ces reliures mobiles dont il existe divers modèles plus ou moins recommandables et qui serviront à protéger les livraisons brochées.

La salle de lecture des périodiques devra, pour éviter des pertes de temps et pour rendre les manipulations plus faciles, être placée à proximité immédiate du magasin de livres où seront conservées les collections reliées de ces mêmes périodiques. Certains bibliothécaires ne communiquent dans la salle spéciale des périodiques que les années courantes ou récentes et renvoient à la grande salle de lecture le travailleur désireux de consulter les années plus anciennes. Il ne semble pas que cette méthode soit des plus recommandables. Dans la salle principale de lecture, on sera, en effet, inévitablement amené, pour éviter des abus, à limiter le nombre des volumes communiqués à un seul lecteur, au cours d'une séance. Rien de plus injuste pour celui qui désire dépouiller la collection d'un périodique, ce qui arrive assez souvent. A cette très légitime exigence, l'existence d'une salle spéciale de périodiques permet de donner pleine satisfaction. On aurait tort pourtant, croyons-nous, d'obliger le travailleur ayant besoin à l'occasion d'un volume isolé d'une revue, à quitter sa place pour aller le consulter dans une salle spéciale. Une fois de plus, il ne faut pas oublier que les bibliothèques sont faites pour le public et non la réciproque. Les principes les plus défendables perdent toute leur valeur dès qu'ils incommode même le plus grincheux des lecteurs.

Dans la majorité des bibliothèques françaises les cabinets de toilette sont ou inexistants ou fort mal agencés ou — pis encore — payants ! Peu de bibliothécaires français se rendent compte que la propreté des mains des lecteurs est bien moins onéreuse pour une bibliothèque que les traces laissées sur les volumes par des doigts douteux. On ne saurait qu'approuver le bibliothécaire qui obligerait tout lecteur à se laver les mains avant de toucher un volume de la réserve ; on hésiterait à adresser les mêmes éloges à celui qui frapperait d'une redevance les usagers de son savon et de ses serviettes.

De même, il est un autre local qui, dans trop de nos bibliothèques, ne fait honneur ni à nos architectes ni à nos plombiers, ni même aux exigences du public français. Au nom de la propreté, le Touring-Club a notablement amélioré certaines dépendances de nos hôtels ; qu'il rende à nos bibliothèques le même service et il sera béni une fois de plus par les nombreux Français qui rougissent de notre infériorité nationale en matière d'installations qu'on voudrait savoir véritablement hygiéniques.

Dans certaines bibliothèques, ces locaux communiquent directement avec la salle de lecture. On a reconnu les désavantages de ce système dont quelques lecteurs ont abusé, s'isolant ainsi pour arracher à un volume de la bibliothèque les feuillets ou planches qu'ils désiraient s'approprier.

Il y a longtemps que la Bibliothèque nationale a un restaurant ; depuis plusieurs années, elle est abonnée au téléphone ; serait-il impossible qu'elle s'enrichît un jour d'une boîte aux lettres, et, un peu plus tard, d'un bureau de poste, de télégraphe et de téléphone ? Il y a même des utopistes qui rêveraient qu'une grande bibliothèque se

complétât d'un hôtel, logement tout indiqué pour son public, peut-être même pour ses fonctionnaires.

Ces derniers, il faut le dire, sont complètement oubliés dans la plupart des bibliothèques françaises : comme bureau, on leur donne un coin de table, comme penderie pour leurs vêtements, un clou, parfois un bout de planche ou un coin d'armoire. On n'a songé ni à leur réserver un restaurant spécial, comme dans les bibliothèques américaines, ni des salles de repos, ni des cabinets de toilette. Il est vrai, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, qu'aucun architecte de nos bibliothèques ne semble avoir pris la peine de visiter les bibliothèques étrangères.

LES MAGASINS ET LES BUREAUX

DEPUIS une quarantaine d'années, il y a une partie essentielle des bibliothèques dont la construction et l'aménagement ont fait d'étonnants progrès : on devine qu'il s'agit des magasins de livres.

Dans toutes les bibliothèques anciennes, les volumes, nous l'avons dit, étaient placés sur des rayons ou dans des armoires, le long des murs de chaque salle. La multiplication prodigieuse des livres imprimés, la diminution non moins surprenante de la place disponible dans les grandes agglomérations ont stimulé l'ingéniosité des architectes et des constructeurs. On n'hésitait pas, autrefois, à mettre des livres sur deux rangs de profondeur ou à placer à trois mètres de hauteur des volumes impossibles à atteindre sans le secours d'une échelle. Nous avons bien changé tout cela. Dans une bibliothèque moderne, il n'y a pas de second rang et tous les volumes sont à la portée de la main d'une personne de taille moyenne. Les rayons ne tapissent plus les murs d'une ou plusieurs pièces, mais couvrent les parois d'une série de petits couloirs parallèles, hauts d'environ deux mètres, larges d'environ un mètre, éclairés à l'ordinaire par chaque extrémité et rappelant quelque peu le « nid d'abeilles » d'un radiateur d'automobile.

Aux rayons fixes en bois, trop inflammables et trop peu

rigides, on a substitué presque partout des tablettes mobiles en métal, dont l'espacement variera avec la hauteur des volumes que l'on désirera y placer. Suivant un vieux principe, fondé d'ailleurs sur les leçons de l'expérience, on réserve le rayon supérieur aux petits volumes et celui du bas aux grands formats. Pour les volumes moyens qui constituent le noyau massif de nos bibliothèques, il faut tabler sur un espace de 30 centimètres de haut et de 20 à 25 centimètres de profondeur.

En laissant en bas une hauteur de 5 centimètres pour une plinthe (car il faut protéger les volumes du rayon inférieur contre les pieds des passants) et en n'oubliant pas l'épaisseur de 2 centimètres de chaque rayon métallique, on disposera, sur une hauteur de deux mètres, de 1^m 85 pour six espaces. En laissant en bas 49 centimètres pour les in-folio et en haut 20 centimètres pour les petits formats, il restera pour les formats moyens quatre espaces de 29 centimètres.

L'épaisseur moyenne d'un volume étant d'environ 3 centimètres, il s'ensuit que chaque mètre de mur donnera la place pour un maximum de deux cents volumes, maximum qu'il ne faudra jamais atteindre, sous peine de s'interdire toute intercalation.

Un magasin idéal serait composé d'un ensemble de couloirs parallèles éclairés par des fenêtres aux deux extrémités et desservis par un ensemble de corridors les coupant perpendiculairement en leur milieu.

Chaque demi-couloir ne devra pas dépasser une longueur de 6 mètres; en réservant 2 mètres de largeur au couloir perpendiculaire central, on aura pour le corps de bâtiment une largeur de 14 mètres. Si l'on suppose que ce magasin a également comme dimensions intérieures

14 mètres de long et 14 mètres de hauteur pour sept étages (plus 1 mètre pour l'épaisseur de six planchers), on disposerait de la place pour environ neuf couloirs par étage, en donnant à chaque couloir 1 m. 55 de largeur (1 mètre, plus deux tablettes de 27 1/2 centimètres). Un magasin ayant les dimensions indiquées accommoderait sans peine trois cent mille volumes. Avec les anciennes méthodes, pour loger trois cent mille volumes, il fallait un véritable palais.

Sur la disposition matérielle de ces épis métalliques, il existe toute une littérature. Plusieurs établissements métallurgiques, tant français qu'étrangers, ont étudié divers dispositifs dont chacun a ses mérites et, bien entendu, ses partisans fervents. La Vaticane s'est adressée à une maison américaine qui a résolu ces problèmes avec un rare bonheur. Notre vieille Bibliothèque nationale a passé des commandes à une maison française dont la réputation dépasse nos frontières et dont plus d'un essai a reçu la pleine approbation des spécialistes. Une fois de plus, chaque bibliothécaire doit s'inspirer, répétons-le, des nécessités et de commodités locales. On lui saura sans doute gré, dans bien des villes, de s'adresser aux usiniers de la localité; peut-être certaines municipalités lui en feront-elles une obligation.

Quant au placement même des volumes sur les rayons, on évitera de les serrer à outrance — ce qui nuit à la ventilation des reliures, car un livre a besoin d'air autant qu'un être vivant — et on se gardera également de l'excès contraire, car des livres trop peu serrés se déforment et se gauchissent. Comme, sur la plupart des rayons, il faut laisser de la place pour les nouvelles arrivées, on maintiendra dans la verticale le dernier volume de chaque rang

incomplet, à l'aide d'un arrêt de tôle en forme de T renversé.

Dans la plupart des bibliothèques américaines, les volumes grand in-folio ne sont pas conservés debout, mais sont gardés couchés à plat. L'expérience montre que les reliures fatiguent beaucoup moins dans cette position horizontale; mais cette mesure ne devient désirable que pour les volumes de plus de soixante centimètres de hauteur.

Dans les bibliothèques modernes, les parquets séparant les divers étages du magasin sont d'ordinaire composés de grillages à claire-voie. L'emploi, de plus en plus fréquent, de la main-d'œuvre féminine et l'indiscrétion inévitable de ces parquets grillagés leur fera souvent préférer les dallages en verre dépoli qui sont à la fois solides et faciles à nettoyer.

Il n'a pas été question jusqu'ici des escaliers faisant communiquer ces étages : c'est que, dans les bibliothèques nouvelles, on doit éviter autant que possible l'emploi de ce dispositif suranné : les personnes se transporteront par ascenseurs et les livres par des monte-charge spéciaux dont certains, fort perfectionnés, déchargent automatiquement leur fardeau à l'étage correspondant au bouton pressé. Le vieil escalier d'autrefois ne servira qu'en cas de panne des ascenseurs et monte-charge. Il devra pouvoir le cas échéant servir d'escalier de secours.

Dans la plupart des bibliothèques françaises, les bureaux et salles de manipulation sont réduits au minimum et placés au hasard d'un caprice architectural. Cela est peut-être inévitable, quand la bibliothèque est condamnée à occuper quelque vieux palais ou l'étage supérieur d'un hôtel de ville construit depuis un demi-siècle. Cela est bien

plus regrettable quand il s'agit d'un édifice tout neuf et dont l'architecte n'aurait jamais dû tracer le plan sans une entente préalable avec les bibliothécaires eux-mêmes.

Il nous semble que, dans bien des cas, le système dit de la « chaîne », en vigueur dans nos usines les plus récentes, pourrait trouver aussi son application dans nos bibliothèques. Dans son trajet, depuis la porte d'entrée jusqu'à sa place définitive sur les rayons, chaque livre devrait suivre un itinéraire régulier, sans déviations notables et surtout sans retour en arrière.

On aurait, par exemple, au seuil même de la bibliothèque, un service des entrées, avec une première salle où le courrier serait ouvert, où les paquets seraient déballés, et une deuxième pièce où toutes les arrivées seraient enregistrées et recevraient au fur et à mesure, sur des rayons spéciaux, une place provisoire.

On passerait ensuite à la salle du catalogue, où chaque volume arrivé serait décrit d'une façon complète et recevrait sa cote et son placement définitifs.

A proximité de cette salle seraient les ateliers de reliure et de réparation où se ferait la toilette de chaque livre destiné à prendre place sur les rayons. On ne saurait croire combien il est avantageux de consolider un volume avant qu'il ne soit endommagé et combien cela est moins coûteux que de réparer le mal une fois qu'il est accompli. Presque toutes les petites restaurations sont susceptibles d'être exécutées à l'intérieur d'une bibliothèque, bien plus vite et bien plus économiquement qu'en ayant recours aux spécialistes du commerce.

Il faut, bien entendu, prévoir également un ensemble de bureaux dont l'importance variera avec chaque bibliothèque. Tous ces bureaux, toutes ces salles, tous ces

magasins, doivent être reliés par un réseau téléphonique intérieur contrôlé par un standard autonome. Plus d'une grande administration française dépense en déplacements de fonctionnaires et en courses d'huissiers à travers les corridors dix fois ce que coûterait un service téléphonique privé étudié d'une façon intelligente.

L'équipement matériel de ces bureaux devra également être soigneusement médité en se guidant sur le sens pratique, sur le bon sens et sur l'exemple des meilleures organisations industrielles et commerciales. En ce siècle de rationalisation et de standardisation, si l'on ose employer ces termes barbares mais intelligibles, on n'hésitera pas à rationaliser et à standardiser des détails aussi prosaïques que l'encre et la papeterie. On n'emploiera que des machines à écrire d'un seul type et elles seront en assez grand nombre pour satisfaire à tous les besoins des employés, peut-être même des lecteurs. Une bibliothèque modèle devra sans doute placer à la disposition du public, serait-ce même à titre onéreux, du papier, des machines à écrire, des machines à calculer.

Tant la Bibliothèque nationale que le British Museum obligent encore leurs lecteurs à écrire à la plume ou au crayon, et il faut avouer que la dactylographie, telle qu'elle est pratiquée à l'ordinaire, troublerait singulièrement le silence religieux d'une salle de lecture publique. L'avenir est aux machines à écrire silencieuses dont plusieurs modèles fort bien étudiés existent déjà dans le commerce. En attendant, le bibliothécaire avisé fera la part du feu et réservera aux lecteurs dactylographes une salle spéciale et capitonnée.

Un autre atelier dont les bibliothèques françaises ignorent encore l'utilité est celui de typographie. Quand

on considère le nombre des imprimés de toute nature, bulletins, formules, pancartes, étiquettes, que nécessite la vie normale d'une grande bibliothèque, on peut se demander s'il ne serait pas intéressant et commode de les produire sur place. Cela est plus vrai encore pour les bibliothèques qui désirent imprimer elles-mêmes les fiches de leurs catalogues.

C'est ainsi que, dans la vie moderne, la bibliothèque idéale devient une véritable cité dans la cité, avec une multitude d'organismes et d'ateliers qui eût bien surpris un bibliothécaire d'il y a cent ans; pour employer des mots qui ont fait fortune en certains pays, une bibliothèque doit être une *cellule*, peut-être même un *rayon*.

L'atelier de photographie est aujourd'hui une partie essentielle de toute bibliothèque moderne et il est ridicule, avec les progrès de l'éclairage artificiel, de l'exiler sous les combles. Le Français moyen est tellement partisan de la libre concurrence qu'il déteste les monopoles de droit, ce qui ne l'empêche jamais de subir les monopoles de fait. Le bon sens indique qu'une bibliothèque ne doit employer, si cela est possible, qu'un seul photographe; mais il faut qu'il donne pleine satisfaction, tant par son habileté que par ses tarifs.

Une tentation qui paraît bien peu démocratique est celle de prélever des bénéfices pécuniaires sur les services rendus au public. Depuis quelques années, nos grandes bibliothèques y ont plus d'une fois succombé: elles n'ont tiré de ces expédients que des profits matériels relativement modiques et il serait téméraire d'affirmer que leur autorité morale s'en soit trouvée accrue. Les résultats les plus clairs de ces essais timides d'impôts, ont été, de la part d'établissements étrangers, des mesures

de réciprocité ressemblant fort à des représsailles. Est-ce bien le but que se proposaient les promoteurs de ces méthodes nouvelles?

Nous ne croyons pas nous tromper en préconisant la gratuité absolue de presque tous les services rendus par une bibliothèque; le paiement d'un droit par les usagers de l'établissement, ne se justifie, à notre avis, que dans le cas bien défini d'un travail particulier exécuté par un fonctionnaire de la maison.

C'est le cas, par exemple, des *photostats*. On désigne ainsi, comme on le sait, des photographies directes sur papier, soit en négatifs (blanc sur fond noir), soit en positifs (noir sur blanc), procédé fort économique et qui permet d'établir pour un prix infime des reproductions parfaites d'un texte ou d'une image. Ce procédé, jadis assez grossier, mais que les spécialistes français et étrangers améliorent d'année en année, a complètement supplanté la méthode surannée des copies à la main et du calque des images. Mais, pour être employé avec succès, il exige une installation assez coûteuse et l'emploi d'appareils d'assez grandes dimensions. Toute bibliothèque sérieuse doit prévoir l'existence d'un atelier spécial consacré au *photostat* et doit se mettre en mesure de fournir à ses lecteurs à prix coûtant — c'est-à-dire à bas prix — tous les *photostats* dont ils pourront avoir besoin.

Le *photostat* n'est d'ailleurs sans doute pas le dernier mot de la reproduction mécanique. La *photoscopie*, inventée avant 1910 par l'ingénieur belge Robert Goldschmidt et perfectionnée depuis par d'habiles techniciens comme le photographe parisien Lemare, a pour point de départ cette microphotographie employée avec succès pendant le siège de Paris, en 1870-1871. On parvient

aujourd'hui à cinématographier sur film les pages d'un livre et à faire tenir les trois cents pages d'un roman sur un rouleau à peine plus grand qu'une boîte d'allumettes suédoises. Voilà une solution élégante du problème des bibliothèques portatives.

Ces divers procédés de reproduction ont un autre avantage : celui de rendre moins fréquentes les consultations nécessaires des originaux précieux. A mesure que ces procédés se perfectionnent, les fac-similés deviennent de plus en plus fidèles : à quoi bon désormais faire subir à des pièces uniques les risques inévitables d'une manipulation qui peut toujours être maladroite ?

Dans toutes les bibliothèques du monde, le problème de la place disponible est partout un des plus angoissants. Partout, le bibliothécaire se voit réduit aux expédients pour loger les derniers volumes arrivés. La solution la plus naturelle et la moins ambitieuse de cette difficulté a été indiquée, il y a trente ans, par Salomon Reinach : elle consiste à exiler dans des hypogées ou dans des dépôts auxiliaires les livres morts, les séries les plus rarement consultées. Une bibliothèque générale n'a le droit de rien détruire ; mais elle a le devoir de reléguer dans des dépendances tous les volumes qui l'encombrent sans l'enrichir, les manuels vieillissés remplacés par des manuels nouveaux, les répertoires surannés, les vastes séries de publications administratives, la plus grande partie des collections de journaux. Le British Museum utilise à cet effet son annexe de Hendon ; la Bibliothèque nationale s'est fait concéder un bâtiment à Versailles ; l'une et l'autre de ces grandes bibliothèques est ravie de pouvoir ainsi s'alléger d'un poids mort et donner ainsi plus d'air — et partant plus de vie — aux livres réellement utiles.

LE PERSONNEL

Il y a peu de questions aussi angoissantes et aussi mal formulées que celle du personnel des bibliothèques françaises. Il est surprenant que cette corporation d'environ trois mille spécialistes, se renouvelant tous les vingt ou trente ans, ne soit pas soumise à des règles rationnelles de recrutement et d'avancement. L'empirisme, le hasard, l'arbitraire jouent des rôles prépondérants, au lieu d'être réduits au minimum. La seule force qui se fasse réellement sentir est celle de l'inertie, couplée avec la défense sournoise des positions acquises.

Chaque année, le hasard des vacances permet la nomination en France d'une vingtaine de bibliothécaires : le simple bon sens indiquerait qu'une école spéciale devrait assurer la formation année par année, de vingt jeunes techniciens spécialisés dans les tâches qu'ils auront à accomplir. Chose incroyable, il n'en est rien et la France est le seul pays où il n'existe pas encore une école des bibliothécaires. Il y a longtemps que sa création est réclamée par les spécialistes et envisagée par les pouvoirs publics. Chaque fois qu'on a cru pouvoir aboutir, quelque obstacle imprévu a arrêté net les projets gouvernementaux.

Par un sentiment fort naturel, l'École des Chartes a l'ambition de se voir confier cet enseignement spécial. La

nature même de ses recherches, la rigueur scientifique de ses méthodes, tout un siècle de succès, semblent l'avoir tout particulièrement préparée à cette tâche. Elle a formé deux mille archivistes de premier ordre; n'est-elle pas indiquée, dans les cent ans qui viennent, pour former deux mille bibliothécaires? Cela est parfaitement vrai, mais à une condition : c'est que l'École des Chartes bouleverse de fond en comble son enseignement. Et cela, consentira-t-elle à le faire, même pour avoir le monopole de la formation des bibliothécaires français?

Expliquons un peu notre paradoxe : l'enseignement de l'École des Chartes porte presque exclusivement sur quatre matières principales : la paléographie, la diplomatique, l'histoire de France et l'histoire des institutions françaises. Ce sont là les connaissances absolument nécessaires à un archiviste; mais on pourrait imaginer un excellent bibliothécaire qui les posséderait à un degré fort rudimentaire. Le bibliothécaire idéal doit surtout avoir étudié la bibliothéconomie, qui n'a jamais été enseignée à l'École des Chartes, et la bibliographie qu'on n'y a jamais apprise qu'à titre tout à fait accessoire. Il y a quelques années, une école des bibliothécaires, fort bien comprise, a fonctionné pendant quelque temps à la Bibliothèque américaine de la rue de l'Élysée; pas un de ses cours n'a fait double emploi avec l'enseignement donné à l'École des Chartes. Fait plus significatif encore : depuis 1839, un périodique admirable, la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, publie les travaux les plus variés des membres et anciens membres de l'École : dans ces cent volumes, la bibliographie pure tient peu de place et la bibliothéconomie est presque absente; réciproquement, parmi les nombreux articles de bibliothéconomie publiés pendant quarante ans

dans la *Revue des bibliothèques*, fort peu ont pour auteurs des chartistes.

En réalité, pour tout esprit non prévenu, la bibliothéconomie est une discipline distincte, une science séparée, avec ses disciplines et ses doctrines, ses fins et ses méthodes, avec, ajoutons-le, son personnel spécialisé. C'est par des maîtres également spécialisés qu'elle doit être enseignée, quelle que soit l'institution où cet enseignement sera donné.

Cet enseignement devra porter sur deux sciences spéciales, la bibliothéconomie et la bibliographie et sur quelques matières accessoires, comme la paléographie et la diplomatique, sans doute, mais aussi la comptabilité, la dactylographie et la photographie. Ce que devront apprendre par-dessus tout les apprentis bibliothécaires, c'est à connaître à fond les moindres détails de la vie et de l'histoire des bibliothèques, tant en France que dans les pays étrangers, afin de pouvoir, en présence de chaque problème, savoir comment il a été résolu ailleurs. Trop de bibliothécaires, faute de pouvoir se souvenir, en sont réduits à inventer : l'improvisation remplace mal l'expérience et toutes les erreurs sont coûteuses; il ne faut pas gaspiller les « francs-papier », mais il faut être tout aussi économe des « francs-heures » qui constituent, en dernière analyse, la véritable richesse de la nation.

Les qualités nécessaires à un bon bibliothécaire ne sont d'ailleurs pas uniquement celles qu'enregistre la délivrance d'un diplôme universitaire. On est en droit de lui demander diverses aptitudes physiques : de très bons yeux, une bonne ouïe, une réelle résistance à la fatigue, une certaine dextérité manuelle, fort appréciable pour la manipulation des fiches; de plus, même avec les progrès de la dacty-

lographie, il devra avoir une écriture claire et lisible, de préférence cette « library hand » verticale et arrondie, si chère aux Anglo-Saxons. On lui demandera, bien entendu, la connaissance d'une ou plusieurs langues étrangères et une mémoire impeccable des noms et des chiffres.

On ne sera pas moins exigeant pour ses qualités morales : la ponctualité, le désintéressement, l'égalité d'humeur, la serviabilité, l'impartialité totale sont les moindres des vertus dont on voudra que fasse preuve notre fonctionnaire. Appelé à des contacts fréquents et prolongés avec le public, il ne pourra remplir avec autorité son rôle de directeur de consciences qu'à condition d'être lui-même irréprochable.

Dans tous les pays du monde, depuis le début de ce siècle, les femmes ont montré d'étonnantes dispositions pour le métier de bibliothécaires. Leur diligence, leur patience, leur mémoire, leur goût pour les travaux méticuleux, leurs admirables dons d'assimilation, leur souplesse d'esprit ont trouvé dans cet aspect de l'activité humaine un emploi tout indiqué. Peut-être ne faudrait-il pas demander à beaucoup d'entre elles de prendre des initiatives ou d'assumer des responsabilités. Dans des postes subordonnés, presque toutes sont susceptibles de devenir des auxiliaires de premier ordre, aussi dévouées à une institution qu'elles pourraient l'être à un homme.

Le premier devoir de tout bibliothécaire, c'est la connaissance parfaite de sa bibliothèque : d'où l'avantage de l'avancement sur place; son second devoir, à peine moins important, est une connaissance approfondie des établissements similaires, qui ne s'acquiert que par des déplacements et des stages dans d'autres localités. Dans toutes les branches de la hiérarchie administrative, ce

même problème se pose de la même façon. Comme le grand principe de toute organisation étatiste est l'utilisation rationnelle des compétences, il s'ensuit que la solution la plus raisonnable est celle d'un cadre unique de bibliothécaires, permettant l'utilisation de toutes les aptitudes individuelles, là où elles peuvent être le plus profitablement employées au bénéfice de la communauté.

Sans doute, des fonctionnaires de carrière ont-ils des intérêts professionnels à défendre; sans doute, les règles auxquelles leur avancement est soumis constituent-elles pour eux une garantie à laquelle ils ne sauraient renoncer sans péril. Il n'en est pas moins vrai que ces garanties jouent surtout au bénéfice des médiocres et que les nécessités des bibliothèques sont si variées et si difficiles à prévoir qu'un règlement trop rigide risquerait, par sa sévérité même, de causer aux intéressés plus de préjudices qu'il ne leur garantirait d'avantages.

Ce qui est cependant certain, c'est que, contrairement à une opinion trop répandue dans le public, on ne s'improvise pas bibliothécaire. Il n'y a rien de plus préjudiciable pour les bibliothèques publiques que la croyance, partagée par plus d'une municipalité, qu'on peut baptiser bibliothécaire n'importe quel homme de lettres ou politicien auquel on désire donner une agréable sinécure. Trop souvent, les titulaires nommés dans ces conditions n'ont rendu que peu de services aux établissements qu'ils ont été appelés à diriger. Trop heureuses, bien des fois, ces petites bibliothèques, dirigées par des chefs de rencontre, quand celui-ci s'est prudemment abstenu de toute initiative. On souhaiterait presque une loi contre l'usage illégal de la bibliothéconomie.

On sera peut-être surpris dans ce petit volume, de voir

intervenir le mot et l'idée de *taylorisation*. Il n'est cependant pas entièrement paradoxal de considérer une bibliothèque comme un établissement industriel ou commercial dont le rendement puisse et doit être calculé par tout administrateur véritablement soucieux des intérêts de sa maison.

Les bibliothécaires, en France, sont trop souvent mal payés. Leur titre le plus sérieux à une rémunération moins modeste serait une justification scientifique de leur rendement individuel. L'utilisation rationnelle du travail de chaque fonctionnaire, précédée d'une analyse méthodique de l'emploi de son temps, permettrait, dans bien des bibliothèques, de diminuer le nombre des employés ou, par une conséquence naturelle, d'élever d'autant l'échelle des traitements.

Les perfectionnements du machinisme joueront ici leur rôle. Il est ridicule, en plein *xx^e* siècle, d'exécuter à la main tout travail qu'une machine peut accomplir à meilleur compte et avec bien plus de régularité et de précision. Aucune bibliothèque française, à notre connaissance, n'exige de tous ses fonctionnaires la connaissance de la machine à écrire et on n'hésite pas, presque partout, à recopier en trois exemplaires, à la plume, des fiches qu'on pourrait établir d'un seul coup en quelques secondes à l'aide d'une machine.

Ces procédés mécaniques, dans bien des cas, coûtent beaucoup moins cher que les anciennes productions manuelles. Nous connaissons des bibliothèques qui hésitent à acquérir, pour vingt-cinq centimes pièce, des fiches imprimées et les remplacent par des fiches manuscrites, bien moins lisibles et dont le prix de revient est exactement le double!

Le principe, universellement admis aujourd'hui, de la division du travail trouve naturellement son application dans la vie d'une bibliothèque. Chaque fonctionnaire de l'établissement se spécialisera tout naturellement dans le rôle pour lequel il montrera le plus d'aptitudes. Cette spécialisation des individus a pour conséquence inévitable l'avancement sur place, c'est-à-dire que le fonctionnaire promu passera d'une classe inférieure dans une classe supérieure et, neuf fois sur dix, recevra un traitement plus fort tout en exécutant exactement le même travail. Ce serait là une cause perpétuelle d'accroissement des budgets si le jeu normal des vacances ne venait y apporter le correctif nécessaire.

La hiérarchie d'une bibliothèque repose sur le vénérable principe de la responsabilité, à chaque degré, de l'inférieur vis-à-vis de son chef : il n'est pas interdit, par contre, d'atténuer l'archaïsme de cette conception par la création, à l'instar des *soviets*, d'un comité des fonctionnaires de l'établissement, se réunissant chaque semaine, ayant voix consultative et invité à discuter toutes les questions intéressant la vie intérieure de la bibliothèque.

Il arrive fréquemment que des employés d'un grade inférieur, parfois de simples manœuvres, parviennent, au bout de quelques années, à connaître à fond la bibliothèque où ils travaillent. Ils ont rarement une formation classique suffisante pour être titularisés comme bibliothécaires; on a créé à leur intention, dans diverses institutions, des postes de *commis* ou d'*aides de bibliothèques*, postes dans lesquels certains d'entre eux ont rendu des services éclatants.

Il est d'usage que les derniers arrivés dans une bibliothèque débutent comme stagiaires, ce qui permet de les

répartir, entre les sections, selon les besoins des services, ne serait-ce que pour se rendre compte de leurs aptitudes individuelles. Il est très facile de ne pas les payer, mais c'est en général un bien mauvais calcul. L'espoir d'un salaire, même modeste, a pour contre-partie une responsabilité infiniment désirable et un sentiment du devoir professionnel qu'on ne saurait développer trop tôt. L'expérience a d'ailleurs montré qu'il est presque impossible d'obtenir du bon travail d'un bibliothécaire non payé ou insuffisamment rémunéré. Celui-ci sera tenté de rechercher ailleurs un salaire d'appoint et, quelque consciencieux qu'il puisse être, son travail à la bibliothèque en souffrira toujours. Il peut sembler cruellement injuste d'interdire à un bibliothécaire de se livrer pendant ses heures de loisir à une occupation de son choix; l'intérêt de l'établissement semble pourtant exiger que les employés lui consacrent la totalité de leur activité intellectuelle.

LES BIBLIOTHÈQUES FRANÇAISES

LES bibliothèques françaises dignes de ce nom sont beaucoup plus nombreuses qu'on ne pourrait le croire et sont dispersées sur tout le territoire national : on en compte un millier, dont deux ou trois cents, tout au plus, présentent une réelle importance. On en trouvera la statistique dans ce très utile *Annuaire des bibliothèques et des archives* que publièrent de 1886 à 1927 Ulysse Robert et Alexandre Vidier et dans les récents et luxueux volumes de MM. Pol Neveux et Émile Dacier sur *Les richesses des bibliothèques provinciales de France*.

Il ne saurait être question d'énumérer ici même les plus importants de ces dépôts; il nous faut pourtant résumer à leur sujet quelques notions essentielles, faute de quoi, ce que nous avons appelé le problème des bibliothèques françaises ne saurait se poser avec une clarté suffisante.

On peut, d'une façon très approximative, diviser les bibliothèques françaises en trois groupes, les bibliothèques nationales, municipales et corporatives, sans qu'il soit possible, au reste, de délimiter exactement ces trois catégories : chaque bibliothèque municipale renferme en effet des fonds d'État et la plupart des corporations possédant des bibliothèques sont des émanations, plus ou moins directes, de la nation, du département ou des communes.

La Bibliothèque nationale, qui est un des deux ou trois plus grands dépôts littéraires du monde, puisqu'elle possède environ quatre millions de volumes, était à son origine la bibliothèque particulière des rois de France. Son caractère public, très nettement marqué dès le xviii^e siècle, fut affirmé par la Révolution, confirmé par le Premier Empire, la Restauration et le Second Empire et définitivement consacré par la Troisième République.

Paris possède plusieurs autres bibliothèques qu'on peut qualifier de nationales : l'Arsenal, la Mazarine, Sainte-Geneviève, cette dernière récemment rattachée à l'Université de Paris. Ces trois institutions, dont l'origine est due plus à des circonstances historiques qu'à l'exécution d'un plan réfléchi, ne remplissent pas dans la vie intellectuelle de Paris un rôle très nettement défini. Elles mériteraient d'être l'objet d'une réorganisation bien étudiée et pourraient sans doute être spécialisées avec avantage.

La Ville de Paris possède, rue Saint-Fargeau, une grande bibliothèque municipale que complètent de nombreuses bibliothèques de quartier. Mais la deuxième bibliothèque de Paris, par ses dimensions, est celle de l'Université, elle-même répartie entre plusieurs locaux; la portion principale se trouve à la Sorbonne, mais d'importantes sections spécialisées occupent d'autres locaux, à la Faculté de Droit, à celles de Médecine et de Pharmacie, sans oublier la Bibliothèque d'art et d'archéologie donnée à l'Université par feu Jacques Doucet.

D'autres établissements d'instruction ou de science possèdent de grandes bibliothèques : citons, presque au hasard, les Musées nationaux, les Archives nationales, l'Institut, le Collège de France, l'École des Beaux-Arts, l'École des Chartes, l'École des Langues orientales vivantes, l'École

Normale, l'École Polytechnique, le Muséum, dix autres que j'oublie.

Il faut ajouter à cette liste les corps constitués, comme la Chambre, le Sénat, le Conseil d'État, la Cour de Cassation, plusieurs ministères et quelques associations privées comme la Société de Géographie et la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Ce rapide coup d'œil, quelque incomplet qu'il puisse être, donnera au moins une idée sommaire du nombre extraordinaire de livres que renferment à Paris les bibliothèques accessibles au public. Comme nous le verrons plus loin, ce qui manque à ces établissements si nombreux et si variés, c'est une direction commune ou tout au moins des directives concertées. Quels que soient ailleurs les bienfaits de la libre concurrence, en matière de bibliothèques celle-ci se montre singulièrement stérile et inefficace. Une intelligente coordination, une coopération loyale nous promettraient à coup sûr des résultats infiniment plus satisfaisants.

Les bibliothèques provinciales appartiennent pour la plupart aux municipalités; mais comme le fonds principal qui les a constituées il y a cent trente ans est celui des dépôts littéraires, comprenant les livres des émigrés et ceux des établissements religieux sécularisés sous la Révolution, comme ce fonds est un fonds d'État faisant partie du domaine national et imprescriptible à ce titre, il s'ensuit que la plupart de ces bibliothèques, municipales par leur gestion, sont nationales par leur fonds original dont les municipalités ne sont que dépositaires. Ajoutons que ces bibliothèques se sont continuellement enrichies, depuis un siècle, par des envois de l'État et qu'on peut se demander si ces envois, en droit strict, doivent être considérés comme des dons ou comme des dépôts.

Chose curieuse, le département n'apparaît dans la vie des bibliothèques qu'à titre tout à fait accessoire : les livres qui composent ces dernières semblent presque toujours être la propriété ou de l'État ou des communes ; même les archives départementales ne le sont que de nom et le *département* en la circonstance n'apparaît que comme un prête-nom de l'État, c'est-à-dire de la Nation.

Ces situations de fait, par leur complexité même, donnent aux bibliothèques municipales et à leurs fonctionnaires un statut assez particulier : nommés et payés par les municipalités, ces bibliothécaires, par la nature même des fonds d'État qu'ils administrent, ne sauraient échapper au contrôle direct du gouvernement. Ce contrôle s'exerce par les inspecteurs des bibliothèques, délégués du Ministre de l'Instruction publique, ou, comme nous disons aujourd'hui, de l'Éducation nationale. Leur autorité, dans une matière aussi délicate et dont la jurisprudence est si difficile à préciser, ne saurait être fondée que sur la compétence et la persuasion. En fait, voici un siècle que l'État et les communes collaborent sans heurts à l'administration des bibliothèques de province. Il y a encore beaucoup à attendre de cette féconde et utile coopération.

Toutes les grandes villes de France et beaucoup de petites ont donc leur bibliothèque municipale. Celles-ci se prolongent et se complètent, en maint endroit, par les bibliothèques des sociétés savantes locales, par les importantes bibliothèques des Universités de province, par celles des musées, dont certaines, ne serait-ce que celle du Musée Condé à Chantilly, ne dépareraient pas une capitale.

Chacune de ces bibliothèques a son individualité, son

caractère propre, ses traditions, ses mérites et souvent aussi ses défauts. Elle reflète jusque dans ces derniers tout le passé de chaque cité, avec toute l'empreinte régionale de chaque province. Lille et Strasbourg ne sauraient avoir la même bibliothèque que Toulouse ou Marseille et toute « standardisation » excessive des bibliothèques provinciales serait funeste à leur libre développement. C'est un lieu commun que l'amour du Français pour le régionalisme et la décentralisation. Ici comme ailleurs, la métropole aurait le plus grand tort de vouloir tyranniser la province : ce serait certainement inefficace et ce serait de plus une maladresse impardonnable.

LES LIVRES

DANS tout ce qui précède, il a été beaucoup moins question des livres que des bibliothèques; il ne faudrait pourtant pas que la vue de la forêt nous empêchât de regarder les arbres. Nous nous sommes efforcés de décrire à nos lecteurs la bibliothèque idéale et de la pourvoir de l'outillage le plus moderne, placé entre les mains du personnel le mieux préparé. Le moment ne serait-il pas venu d'y introduire quelques volumes et de les suivre de bureau en bureau à travers les diverses salles de la bibliothèque?

Nous examinerons plus loin les questions relatives à l'acquisition des volumes et aux différentes manières dont une bibliothèque peut s'enrichir. Supposons le problème résolu et saluons un volume quelconque au moment où il arrivera à la bibliothèque, apporté par le facteur ou, ce qui sera souvent bien plus pratique, cherché directement au bureau de poste par un employé spécial.

La formalité la plus urgente et qui, sous aucune condition, ne doit souffrir le moindre retard, est l'inscription sur un registre d'entrée. Comme il s'agit de faire vite, il ne saurait être question en ce moment d'établir pour chaque volume un état civil complet et détaillé; il importe cependant de pouvoir identifier ce livre par la suite. On lui donnera donc un numéro d'arrivée, en n'employant à cet effet

qu'une seule série consécutive de numéros de 1 à l'infini. Ce numéro sera inscrit sur le volume et répété sur le registre d'entrée. Ce dernier aura plusieurs colonnes, indiquant par exemple, outre ce numéro d'*accession*, la date de l'entrée, l'origine et le prix du livre, avec le nom de l'auteur et le titre sommaire. Un employé exercé enregistrera sans peine une trentaine de volumes à l'heure, en y comprenant le temps des indispensables manipulations.

Du bureau des entrées, le volume passera dans la salle du catalogage où sa fiche définitive sera établie par les bibliothécaires de service. Il s'agit là, non plus d'une besogne matérielle pouvant être accomplie « en vitesse », mais d'un travail scientifique exigeant une grande compétence et comportant un maximum de responsabilités. Un très bon catalogueur ne fera guère plus de huit fiches à l'heure et cela pour des volumes ne présentant aucune difficulté particulière.

Dans les bibliothèques employant des fiches imprimées, achetées à un institut central (système sur lequel nous donnons plus loin quelques détails), le catalogueur se borne à commander la fiche (en autant d'exemplaires qu'il jugera nécessaires) et place le volume sur un rayon provisoire, en attendant que les fiches soient arrivées à la bibliothèque.

Pourquoi la rédaction de ces fiches exige-t-elle tant de compétence? Il semble, à tout esprit non prévenu, tout simple de transcrire le titre d'un ouvrage sur une feuille de papier en se conformant à quelques règles élémentaires. Il s'agit, en réalité, d'une besogne infiniment minutieuse. A la Bibliothèque nationale et dans les grands établissements similaires de l'étranger, le code du catalogueur, loin de se limiter à quelques règles élémentaires, comporte cent

articles et plus, fruits de l'expérience de plusieurs générations de chefs de service.

Chaque pays, chaque institution a ses méthodes; des esprits tâtilons voudraient, non sans raison, les voir vérifier par l'autorité d'un congrès et par une entente internationale. En fait, les différences sont peu considérables et un catalogueur de Londres emploie à bien peu de chose près les mêmes procédés que ceux de Paris. Ce qui est bien plus important que l'unité de méthodes d'une bibliothèque à l'autre, c'est le soin méticuleux avec lequel une méthode, quelle qu'elle soit, sera appliquée à l'intérieur d'une même bibliothèque. Toute erreur, toute approximation serait infiniment préjudiciable à la vie même de l'établissement : tout cas douteux doit être réservé et tranché par l'autorité supérieure après une mûre réflexion.

Mais, me dira-t-on, où est donc la difficulté? Il semble qu'il n'y ait qu'à copier une page de titre : c'est là une besogne enfantine et où la compétence professionnelle ne doit nullement être nécessaire. Détrompez-vous, ami lecteur, la tâche du catalogueur est singulièrement plus complexe et la meilleure preuve c'est qu'il n'existe pas de catalogue parfait. Le modèle des catalogues, celui dressé par Émile Picot des livres de feu la baronne James de Rothschild, comporte lui-même un *erratum* assez volumineux et nécessitera bientôt une nouvelle édition.

Le catalogueur idéal devra d'abord, si nous voulons prendre quelques exemples typiques, s'assurer de l'identité de l'auteur du livre qu'il a entre les mains; il devra savoir distinguer le Paul Dupont, député de Rhône-et-Loire, du Paul Dupont, publiciste à Nîmes et d'un troisième Paul Dupont, poète à Bruxelles. Il n'ignorera pas

qu'il y a eu plusieurs Théophile Gautier et que le pseudonyme « un patriote » a été employé par une bonne douzaine de pamphléaires différents. Il saura exactement de quelle date à quelle date, telle ou telle femme de lettres a été l'épouse légitime de Monsieur X. ou du baron de Z. et en quelle année M. Louis Aubert a reçu du Conseil d'État l'autorisation d'ajouter à son nom les mots « de la Durance ».

Il lui faudra même lire ou tout au moins feuilleter le volume. Une fiche bien faite ne se bornera pas à transcrire le titre « Lettre ouverte au Parlement » : elle nous apprendra que cette lettre, bien que le titre ne l'indique pas, est relative aux tarifs douaniers applicables à la métallurgie. De même, un bon catalogueur, décrivant un volume intitulé « Lettres inédites de Voltaire », n'hésitera pas à nous faire savoir que cette même correspondance avait déjà été publiée en Belgique il y a une cinquantaine d'années. Quand un dramaturge republie, sous le titre « Les Lions », une pièce en trois actes ayant médiocrement réussi, douze ans plus tôt, sous l'étiquette « Un homme de proie », ce sera au catalogueur érudit de nous en avertir, même si l'auteur ne s'est pas vanté de sa supercherie.

Ces exemples peuvent être multipliés à l'infini : on ne s'étonnera plus qu'un catalogueur modèle doive être doué d'une érudition universelle. On peut d'ailleurs se demander si cet oiseau rare a jamais existé.

Le catalogueur a comme devoir, non seulement d'établir une fiche pour le catalogue par auteurs, mais encore de décider sous quelles rubriques d'autres exemplaires de cette fiche devront figurer dans un catalogue par matières; là aussi, il devra faire preuve d'une compétence quasi universelle, sous peine de commettre d'invraisem-

blables impairs, comme de classer le « Roi Pausole » à l'histoire de la Grèce, ainsi que l'avait fait un estimable érudit provincial.

Dans toutes les bibliothèques où les livres sont classés par sujets — et nous verrons plus loin les avantages de cette méthode — le catalogueur devra, de plus, déterminer la cote de chaque volume, la place qu'il occupera sur les rayons. C'est là encore une décision exigeant de vastes connaissances et une érudition encyclopédique.

Il lui faudra encore collationner le volume, s'assurer qu'il est complet, et s'il n'est pas relié, le faire passer d'urgence dans la salle suivante qui est la salle de reliure.

La plupart des volumes qui arrivent dans une bibliothèque ont grand besoin d'un peu de toilette avant d'être présentés aux lecteurs. Ces derniers auraient vite fait de chiffonner la robe fragile des brochures ou de froisser les planches que l'éditeur aura livrées flottant dans un portefeuille.

LA RELIURE

LE problème de la reliure est fort grave dans nos bibliothèques publiques. Tout volume non relié est condamné à la destruction et la reliure la plus simple coûte encore fort cher. Au prix d'un volume in-18, publié à douze francs, il faut ajouter six francs pour le plus modeste cartonnage ou douze francs pour la plus humble demi-reliure. Seuls, les éditeurs de livres scolaires font exécuter leurs cartonnages en série, ce qui en réduit le prix de revient d'au moins soixante pour cent. Dans les pays de langue anglaise, tous les volumes sont vendus cartonnés. Quand donc nos éditeurs seront-ils assez bons commerçants pour en agir de même? Ce jour-là plus d'un bibliothécaire les bénira de tout son cœur.

Est-ce à dire que l'industrie de la reliure ait prononcé son dernier mot? Continuerons-nous encore pendant cent ans à employer des procédés de couture et d'emboîtement qui n'étaient déjà pas nouveaux au xv^e siècle? Toute l'expérience humaine nous invite à le nier. Il y a déjà mieux que des symptômes de changement : là, comme en d'autres matières, l'ingéniosité des inventeurs pourra se donner libre carrière. Que dis-je, c'est déjà fait. Il existe plusieurs systèmes, plus ou moins pratiques, de reliures mobiles à fils ou à tringles, de classeurs dits « électriques » ou tous

autres, permettant de protéger provisoirement les fascicules courants d'un périodique.

Jadis, beaucoup de bibliothécaires reliaient plusieurs brochures en un seul gros volume factice, car la reliure d'un volume de mille pages coûte à peine le double de la reliure d'un volume de cent pages et cinq fois moins que la reliure de dix volumes de cent pages. L'expérience de toutes les bibliothèques du monde a prouvé que les économies réalisées grâce à ce système sont plus apparentes que véritables; il est à peu près sans exemple qu'on n'ait pas été, tôt ou tard, obligé de casser ces recueils factices et de relier à nouveau les parties qui les composent. Cette double dépense est toujours humiliante pour le budget d'une bibliothèque. Le système préférable est celui pratiqué depuis un demi-siècle dans la plupart des bibliothèques allemandes : au lieu de relier les brochures en volumes factices ou de les conserver en boîtes sans les relier, on préférera recouvrir chaque brochure, n'eût-elle que quatre pages, d'un cartonnage protecteur, fût-il d'une extrême simplicité. Chaque brochure est ainsi défendue contre la poussière et tous les autres dangers qui la menacent et il devient possible de la traiter comme une unité bibliographique, de lui donner une cote et de la ranger à sa place méthodique parmi les livres reliés de la bibliothèque. Les formats de ces brochures ne variant pas à l'infini, il est possible de les cartonner en série. Plusieurs inventeurs américains ont été plus loin encore et ont fabriqué par milliers, dans les principaux formats usuels, des couvertures en carton, munies à l'extérieur d'une étiquette blanche susceptible de recevoir un titre manuscrit, et, à l'intérieur, de deux onglets gommés sur lesquels on peut fixer la brochure à relier. Les reliures Gaylord sont parmi

les plus usitées de cette catégorie et il ne semble pas impossible d'établir en France des cartonnages de ce type au prix d'environ un franc pour chaque brochure.

Il ne saurait être question d'esquisser ici un traité de reliure. Rappelons cependant aux bibliothécaires que le cuir de Russie se brûle en cinquante ans, que le parchemin se gondole et se déforme à la moindre variation de température ou de sécheresse et que la basane est de beaucoup le moins résistant des cuirs : nous croyons que la simple toile et le solide chagrin lui sont infiniment préférables.

Il est à peine nécessaire de rappeler que le service de la reliure doit être méthodiquement organisé et réglementé; qu'un bibliothécaire soigneux préparera minutieusement chaque volume à relier et y insérera une fiche indiquant notamment le titre exact que le doreur devra imprimer au dos; en outre, pour éviter qu'un volume ne reste indisponible un jour de plus qu'il n'est nécessaire, on ne laissera partir un train de reliure que le jour même où l'atelier pourra le prendre en main. Il est ridicule de se priver pendant trois mois d'un livre, alors que le relieur ne travaillera dessus que pendant une semaine au maximum. Cela est aussi vrai pour les livres qu'on traitera à l'intérieur de la bibliothèque, dans l'atelier de reliure, que pour ceux que l'on confiera à un industriel du dehors.

Un particulier, soucieux uniquement de l'aspect artistique de ses livres, hésitera à charger leur dos d'inscriptions et d'emblèmes; le bibliothécaire, songeant surtout à l'intérêt de la bibliothèque et à la commodité du lecteur, fera imprimer au dos de ses volumes toutes les indications qui lui paraîtront utiles : ce seront, par exemple, la date de publication, la cote, le nom de la bibliothèque, sans parler du nom de l'auteur, du titre et de la tomais. Dans

certains cas, il peut être utile de répéter les indications sur le plat des reliures.

Les volumes à dos étroit recevront une inscription en long, soit de haut en bas, soit de bas en haut. Cette dernière disposition est la plus usitée, mais elle présente l'inconvénient de ne pas permettre la lecture du titre quand le volume est couché avec la première page en haut, ce qui est la position normale d'un volume couché. Les théoriciens de la reliure ont plaidé pour l'un et pour l'autre dispositif et le bibliothécaire choisira. En tout état de cause, toutes ces inscriptions devront être imprimées en caractères aussi gros et aussi lisibles que le permettra la place disponible. On évitera ces légendes microscopiques dont certains grands relieurs ont tiré un effet si charmant.

Les reliures précieuses seront protégées contre la poussière et le soleil par des étuis appropriés. On rejettera sans pitié les anciens étuis à frottement doux dans lesquels on glissait le volume à préserver; on leur préférera toujours l'étui à couvercle, ouvrant comme une boîte, doublée d'étoffe. Dans les étuis de ce type, le volume le plus fragile ne court pas le risque le plus minime.

LE CLASSEMENT

UNE fois relié, le volume est prêt à prendre place sur les rayons et à être communiqué aux lecteurs : le classement des livres dans une bibliothèque, leur disposition topographique sur les rayons, soulève un certain nombre de problèmes que la plupart des bibliothécaires français ont traités avec une regrettable insouciance. D'une façon générale, le classement méthodique, en usage dans la totalité des bibliothèques américaines, n'a pas été adopté dans notre pays et nous avons utilisé divers systèmes bâtarde qui ne font pas grand honneur à notre ingéniosité.

Partant de ce principe infiniment contestable que le lecteur, dans aucun cas, ne doit avoir accès aux rayons, certaines bibliothèques françaises se bornent à ranger les livres dans l'ordre de leur arrivée, en les divisant par formats et en donnant à chaque volume un numéro consécutif. Cette méthode a pour elle sa grande facilité; mais c'est là son seul avantage : elle interdit, comme nous l'avons noté, tout travail profitable sur les rayons et rend impossible la consultation d'un volume quelconque sans une recherche préalable dans le catalogue de la bibliothèque. Sur les rayons mêmes, c'est un désordre qui n'a rien de pittoresque : Virgile voisine avec Baedeker et un catalogue de motocyclettes prend place entre un catéchisme et une étude sur la fièvre aphteuse.

Dans d'autres établissements français, et c'est le système le plus répandu depuis une cinquantaine d'années, le savoir humain a été divisé en une centaine de branches et dans chacune de ses sections, après le nécessaire partage par formats, les volumes sont inscrits dans l'ordre de leur arrivée. Si la section Y^a est affectée aux romans, tous les romans entrés en 1932 à telle ou telle bibliothèque recevront des numéros allant par exemple de 185637 à 186274. Ce système est déjà meilleur que le précédent, mais il est encore bien imparfait. Les romans de Pierre Loti ne seront pas tous sur le même rayon et si la bibliothèque possède dix-sept éditions de *Pêcheur d'Islande*, elles se trouveront vraisemblablement sur dix-sept rayons différents. Si l'édition demandée par le lecteur se trouve être ou en lecture ou à la reliure, il sera impossible, sans une recherche au catalogue, de lui donner instantanément une autre édition du même livre, à titre de fiche de consolation.

On conçoit sans peine combien serait préférable une méthode permettant de réunir dans un ordre méthodique, sur un même rayon, tous les livres traitant d'un même sujet, tous les romans d'un même auteur, toutes les éditions consécutives d'un même ouvrage. Or ce système existe et l'Amérique l'emploie avec succès depuis près d'un demi-siècle : c'est le système décimal de classement, tel que l'a inventé Melvil Dewey.

Nous n'ignorons pas qu'il est de bon goût, en France, de sourire des imperfections de ce système : il en a été fait, à diverses reprises, de pénétrantes critiques¹. La pratique a cependant prouvé que, de toutes les méthodes

(1) Cf. notamment l'article de Léopold Delisle, *Journal des savants*, 1896, pp. 155-170.

proposées jusqu'à ce jour, la méthode décimale est de beaucoup la plus avantageuse. Notre expérience personnelle nous confirme nettement dans cette conviction et nous croyons très sincèrement que les défauts réels du système sont infiniment moins graves que certains ne le croient et pourraient être considérablement atténués par des corrections légères et faciles à apporter.

Qu'est-ce donc que ce système décimal? C'est tout d'abord une modification essentielle à notre numération. Dans notre arithmétique traditionnelle, nous comptons de 1 à 9, puis de 10 à 99, de 100 à 999 et ainsi de suite. Pour déterminer la place relative de deux nombres nous considérons d'abord le chiffre le plus à droite : 668 sera suivi de 669, 670 et 671. Dans le « système décimal » de Dewey, le classement des chiffres commence par la gauche et on aura l'ordre suivant : 668, 6681..., 6689, 669, 6691... 6699, 67, 670, 6701..., 6709, 671, 6711..., 6719, 672, 6721..., 6729, 673, etc. L'emploi du zéro à la droite des nombres est facultatif.

Si on se limite à des nombres de trois chiffres on aura donc entre 66 et 67, dix chiffres intercalaires : 660 à 669; l'emploi d'un quatrième chiffre permet l'intercalation entre chacun de ces dix nombres de trois chiffres (660, 661, 662..., 669) de dix nouveaux nombre de quatre chiffres (6601, 6602..., 6609, 661, 6610, 6611, 6612..., 6619, 662, 6620, 6621, etc.). A chaque décimale qu'on ajoute à la droite, le nombre des intercalations possibles se multiplie par dix. C'est là une solution fort élégante du problème des intercalations indéfinies.

On conçoit aisément comment ce système peut être employé pour le classement méthodique d'une bibliothèque : on divisera les connaissances humaines en dix

branches (de 0 à 9), chaque branche en dix sections (de 01 à 99), chaque section en dix sous-sections (de 001 à 999), chaque sous-section, si cela est nécessaire en dix rubriques (de 0001 à 9999) ce qui nous donne déjà un classeur de dix mille cases. En ne dépassant pas sept chiffres vous avez déjà dix millions de cases, entre lesquelles vous pourrez répartir les livres de la plus grande bibliothèque du monde.

Si, au lieu des neuf chiffres de 0 à 9, on emploie les vingt-six lettres de l'alphabet, avec cinq lettres seulement, vous avez déjà plus de huit millions de cases ($26^5 = 8612176$) : un « mot » comme BXORZ est plus facile à retenir et à transcrire qu'un nombre comme 8301212.

Les inconvénients de ces systèmes sont de l'ordre suivant : tout d'abord, la subdivision en dix sections, puis en cent et en mille, a quelque chose d'artificiel et qui correspond mal à la réalité; la progression par puissances de dix ou par puissances de vingt-six manque par trop de souplesse. Est-il possible, est-il même désirable de découper ainsi en tranches numérotées à l'avance toute l'infinie variété de l'entendement humain?

L'extraordinaire difficulté de cette tâche est admirablement illustrée par l'application même qu'en ont tentée l'inventeur, Melvil Dewey, et l'Institut bibliographique de Bruxelles, qui représente en Europe ses principes et ses méthodes. Il n'est pas un bibliothécaire qui ne puisse, à la moindre réflexion, découvrir à leur classement et à leurs subdivisions, mille objections justifiées. Les réserves que pourrait formuler dans sa spécialité chaque technicien ne sont pas moins sérieuses.

D'autre part, le système décimal, s'il permet en effet des intercalations indéfinies, ne les rend possibles qu'aux dépens de la concision des cotes. Plus une cote sera longue et

compliquée et moins elle sera pratique; plus il y aura de chances qu'elle soit inexactement transcrite sur le bulletin de demande du lecteur. Cette critique très juste est due à Léopold Delisle qui ne se convertit jamais au « système décimal ».

En réalité, il nous paraît que le bon sens exige en France, vis-à-vis du « système décimal » de Dewey, une attitude tolérante et sélective. Cherchons dans ce système ce qui peut être applicable à nos bibliothèques et, sensibles à ses mérites comme à ses défauts, efforçons-nous d'en mettre à profit les avantages tout en réduisant au minimum ses inconvénients.

Il faut, croyons-nous, distinguer dans le système de Dewey deux éléments complètement différents : un système bibliographique contestable, répartissant, en dix, en cent, en mille ou en dix mille cases, les connaissances humaines, à l'usage des bibliothécaires de langue anglaise, et d'autre part une méthode pratique d'intercalation indéfinie, infiniment précieuse pour toute entreprise de classement et parfaitement susceptible d'être appliquée à nos bibliothèques. L'erreur serait de faire de ce double système un tout indivisible et de vouloir à toute force appliquer à la bibliothèque de Carpentras le même classement qu'à celle de Chicago.

Le seul avantage — et il est sérieux — d'un système mondial uniforme de classement décimal, c'est la possibilité de donner à chaque volume la même cote dans toutes les bibliothèques du monde. C'est peut-être un idéal : à l'heure actuelle, c'est, à coup sûr, une utopie.

Le classement décimal lui-même sera inévitablement sujet à quelques accrocs : comme toutes les règles, celle-ci sera soumise à plus d'une exception. En voici quelques-

unes, choisies presque au hasard. Tout d'abord, on soustraira à ce classement, et les livres « usuels » placés dans la salle de lecture ou dans son voisinage immédiat, et les livres superflus, relégués dans des dépôts ou dépendances. En outre, quand l'ordre logique nous invitera à placer côte à côte un grand in-folio et un volume minuscule, la tyrannie des formats nous imposera leur séparation. De même, les volumes précieux seront relégués dans une « réserve » et l'édition originale du *Misanthrope* ne saurait être rangée sur les mêmes rayons que les éditions scolaires des pièces de Molière.

Une méthode fort simple permettra presque toujours d'annuler tout effet fâcheux de ces inévitables entorses à la règle. Il suffira, chaque fois que pour une raison quelconque (format, rareté, affectation spéciale), un volume ne se trouvera pas à la place exacte que lui imposerait le classement décimal en vigueur dans la bibliothèque, ce volume soit remplacé sur le rayon par une feuille de carton où une planchette de bois, indiquant exactement où le livre en question se trouve.

Certains bibliothécaires vont plus loin et leur méthode est infiniment recommandable : ils affirment que tout volume déplacé, ne fût-ce que pour cinq minutes, doit être représenté en place par une fiche signée et datée. C'est le seul moyen infailible d'éviter les pertes et les erreurs.

On notera que ces plaques ou planchettes remplaçant des volumes tiennent de la place et que, dans la plupart des bibliothèques, on en manque terriblement. On observera également que tout classement méthodique des volumes oblige le bibliothécaire à gaspiller la place, car il doit réserver partout des espaces pour les volumes à intercaler : il arrivera à chaque instant qu'il se voie contraint,

si son classement commence par la gauche, à repousser vers la droite des portions entières de sa bibliothèque, s'il lui est impossible de se ménager de l'espace en exilant dans des dépôts secondaires des volumes estimés superflus.

De toutes les objections, celle-ci est la moins valable : quelles que soient les circonstances locales, une bibliothèque ne saurait être convenablement classée et utilisée que si elle dispose de toute la place nécessaire. L'économie excessive de la place est le plus mauvais des calculs et nous plaignons le bibliothécaire à qui la place se trouve être mesurée. Ajoutons que les magasins à livres de type moderne permettent de loger, dans le même cube, cinq fois plus de livres qu'avec les anciennes méthodes, ce qui rend le problème de la place infiniment plus facile à résoudre.

LES CATALOGUES

JUSQU'À la fin du XIX^e siècle, la doctrine courante exigeait, pour toute bibliothèque, un catalogue imprimé, soit alphabétique, soit méthodique. Le British Museum a publié son vaste et précieux catalogue dont une deuxième édition est en cours d'impression; la Bibliothèque nationale a commencé en 1897 à imprimer son *Catalogue général* dont les cent vingt volumes parus nous amènent jusqu'à la lettre M du classement alphabétique par auteurs.

A cette conception ancienne et qui se recommande d'ailleurs par certains avantages incontestables, s'oppose la formule plus moderne de la Library of Congress de Washington qui imprime son catalogue sur des fiches du format dit international ou universel (76 × 127 millimètres), format adopté par toutes les bibliothèques américaines et par beaucoup d'établissements européens. Alors qu'un volume du catalogue de la Bibliothèque nationale est incomplet au lendemain même de sa publication, les fiches de la Library of Congress sont tenues au courant, chaque année, par l'impression de plus de cinquante mille fiches nouvelles qui viennent s'intercaler automatiquement dans le million de fiches antérieurement éditées. Ce volume d'un million de feuillets mobiles, si on le reliait en un seul tome, ne compterait pas moins de deux cents

mètres d'épaisseur et, dans les bibliothèques qui l'ont acquis ou reçu en don, ne remplit pas moins de six cents tiroirs de quarante centimètres de profondeur. Le Gouvernement américain vient de faire cadeau à la Bibliothèque nationale de ce splendide et volumineux fichier qui rendra aux travailleurs français plus d'un service inattendu, inespéré.

Il y a cinquante ans, tant en Allemagne qu'en France, on eut l'idée fort sensée d'économiser le temps et les efforts des catalogueurs par une division appropriée du travail. Si le même volume, en effet, est acquis par cinquante bibliothèques, est-il raisonnable que cinquante bibliothécaires différents dépensent un temps précieux à rédiger, sans s'être concertés, cinquante fiches identiques? Ne serait-il pas plus pratique de rédiger la fiche une fois pour toutes dans un bureau central et de l'imprimer à cinquante exemplaires?

L'essai fut tenté dès 1885, pour les programmes et dissertations universitaires. A la vérité, on ne songea pas encore à imprimer des fiches; mais on en édita un catalogue périodique que chaque bibliothécaire pouvait découper et coller sur ses registres ou sur ses fiches. Le principe était trouvé: seule l'application présentait encore quelques difficultés.

Cette pratique pourrait sans peine être généralisée: dans chaque pays, les bibliographies nationales courantes devraient être imprimées de façon à pouvoir être découpées et collées sur fiches ou être l'objet d'un tirage spécial sur fiches du format universel. Comme je l'ai dit plus haut, ces fiches imprimées coûtent bien moins cher à établir que des fiches manuscrites: elles sont plus lisibles et, rédigées par les meilleurs bibliographes de chaque pays, elles présentent

des garanties d'exactitude que ne sauraient offrir les travaux de tous les jeunes catalogueurs.

Chaque fiche de catalogue de la Library of Congress a une épaisseur moyenne d'un cinquième de millimètre. En réservant un quart de l'espace pour l'épaisseur des fiches de démarcation (ou cavaliers) et pour la place laissée pour les manipulations nécessaires, on peut faire tenir environ quinze cents fiches dans un tiroir d'à peu près quarante centimètres de profondeur.

Dans un meuble métallique de un mètre cinquante de haut et de un mètre cinquante de large, on peut faire tenir cent tiroirs, soit environ cent cinquante mille fiches. Ces tiroirs doivent être amovibles et d'un poids modéré : le lecteur, pour les consulter à son aise, les sortira de leurs alvéoles et les posera sur une table de consultation. Chaque tiroir portera à sa face antérieure un numéro d'ordre très visible (ceci pour éviter qu'il soit remis à une autre place que la sienne) et une étiquette renouvelable indiquant les lettres ou mots contenus dans ce tiroir.

Le seul désavantage de ces tiroirs de fiches, si on les compare aux registres de naguère, c'est qu'il est beaucoup plus facile de parcourir de l'œil une page d'un registre que de feuilleter du doigt un paquet de fiches. Dans tout fichier placé à la disposition du public, il est nécessaire d'employer des fiches percées d'un trou à leur partie inférieure et enfilées sur une tringle. Un lecteur maladroit aurait vite fait, sans cela, de bouleverser l'ordre d'un tiroir. Malheureusement, ces fiches montées sur tringle sont assez difficiles à feuilleter avec rapidité et l'on conçoit que certains très grands établissements, tels le British Museum et la Bibliothèque nationale, hésitent encore à en faire usage.

A côté de la fiche imprimée, on pourra employer la fiche

dactylographiée, soit à un exemplaire, soit tapée en plusieurs copies à l'aide de divers procédés de duplication. La fiche manuscrite est un pis-aller et ne devra être tolérée que quand il ne sera pas possible d'en établir une à la machine, par exemple, pour un titre comportant des caractères d'écriture spéciaux (chinois ou autres) n'existant pas sur les machines ordinaires.

Dans les bibliothèques modernes, il y aura un triple fichier : un catalogue alphabétique par auteurs, un catalogue alphabétique par matières et un catalogue méthodique, dans l'ordre même du système adopté pour le classement des volumes sur les rayons. Ce troisième catalogue servira en même temps de catalogue « topographique » permettant de savoir exactement quels livres doivent se trouver sur chaque tablette et de faire par conséquent, chaque fois que cela paraîtra nécessaire, le récolement complet des volumes en place.

Pour la rédaction du catalogue alphabétique par matières, on n'hésitera jamais, en cas de doute, à faire une deuxième fiche pour le même volume. De même, dans le classement méthodique, en cas d'hésitation, on fera toujours mieux de rédiger une fiche de renvoi.

L'ACQUISITION DES LIVRES

L'ACQUISITION des livres, dans une bibliothèque, est régie par les capacités et par les besoins de celle-ci, c'est-à-dire par les besoins de ses lecteurs. D'une part, le caractère individuel de chaque dépôt lui trace d'avance la règle de ses accroissements : même les bibliothèques les plus générales ont leurs spécialités et c'en est déjà une que de chercher à n'en pas avoir.

D'autre part, il n'est pas de plus sûr guide pour les achats d'une bibliothèque que les desiderata, tacites ou exprimés, du corps de ses lecteurs. Le dépouillement réfléchi des bulletins de demande indiquera bien vite au bibliothécaire, au prix de la plus sommaire des statistiques récapitulatives, quelles sont les matières sur lesquelles il devra faire porter son activité, quels sont les auteurs favoris de son public. Il pourra ainsi dresser la liste des livres à acquérir et savoir dans quelles directions sa bibliothèque devra de préférence se développer et s'accroître.

Pour le choix des livres nouveaux, il s'inspirera des périodiques publiant l'analyse critique des publications récentes, en se méfiant des recueils où cette critique sent par trop la publicité. Les manuels et traités didactiques le renseigneront en général sur le mérite des ouvrages plus anciens ; il se verra bien des fois dans l'obligation d'acheter

de mauvais livres : sur la plupart des sujets, en effet, le livre vraiment recommandable est encore à écrire ou n'existe que dans une langue inaccessible à une grande partie du public.

Ces livres, le bibliothécaire les achètera soit neufs, soit d'occasion. En acquérant les livres chez l'éditeur, il les aura plus vite et parfois en meilleur état. En attendant un peu (et en faisant attendre par conséquent ses lecteurs) il pourra souvent les acheter à meilleur compte et parfois les rencontrer reliés.

Le bibliothécaire avisé suivra les variations des prix de la librairie avec le même soin qu'un métallurgiste apportera à observer les changements du cours des métaux. Il dépouillera les catalogues à prix marqués des libraires et se renseignera sur les adjudications de chaque vente publique.

Dans la mesure où il le pourra, il attendra pour chaque achat l'occasion la plus favorable et se défendant avec la même mesure contre une trop grande hâte ou de trop longs délais. Il n'oubliera jamais que l'établissement qu'il administre n'a rien d'éphémère et que le temps est de tous les facteurs le moins redoutable : que dis-je, c'est souvent son meilleur allié.

Il suivra de très près toutes les listes d'ouvrages soldés : le nombre d'ouvrages de premier ordre qui ont été à vendre pendant quelques semaines à des prix extrêmement bas, est incroyable. Certains libraires se spécialisent dans ce genre d'ouvrages et leurs catalogues doivent être dépouillés avec un soin minutieux.

Les séries complètes des périodiques se vendent toujours très cher ; les collections déparées par des lacunes se donnent en général pour cette somme, selon le mot de

Rochefort, infiniment variable qu'on appelle une bouchée de pain.

Or une série incomplète rend au public presque les mêmes services qu'une suite bien d'aplomb et une bibliothèque publique, ayant le temps pour elle, est certaine, tôt ou tard, de parvenir à compléter n'importe quelle série, même celles qui passent pour les plus difficiles à trouver dans le commerce.

En principe, les besoins d'une bibliothèque étant indéfinis, il n'est presque aucun livre dont on ne puisse faire usage. En thèse générale, il faut tout accepter et tout garder. Il est à peu près impossible de décider à l'avance que tel ou tel ouvrage ne sera pas un jour nécessaire à telle ou telle bibliothèque. Il peut être légitime de vendre un double; il peut être désirable d'écarter tels ou tels volumes comme superflus; mieux vaut que cet exil ne soit que provisoire et conserver toujours la faculté de rappeler les bannis. On garde ainsi la possibilité de corriger ses propres erreurs et il n'y a guère que les bibliothécaires les plus ignorants qui se figurent n'en point avoir sur la conscience.

Tout garder ne veut pas dire tout cataloguer. L'invention de ce qu'on appelle à la Bibliothèque nationale les *Recueils factices* permet de grouper sur une fiche et sous une cote tout un ensemble d'impressions, jugées trop peu importantes pour être traitées une à une comme des unités bibliographiques.

Supposez que vous soyez bibliothécaire dans une ville de province renfermant une importante usine d'automobiles. Vous pouvez être amené à recueillir toute une série d'imprimés relatifs à cette usine, prospectus, règlements, circulaires, etc., impossibles à cataloguer un à un sans une

formidable et stérile dépense de travail. Il sera parfaitement légitime de former avec tous ces imprimés un dossier, qualifié de *recueil factice*, portant le nom de l'usine et dont la fiche portera simplement comme libellé : « Automobiles Z....., 175 imprimés divers, 1910-1932. »

Ce traitement sommaire peut d'ailleurs n'être que provisoire; rien n'empêchera, par la suite, de cataloguer ces imprimés en détail, si jamais le besoin s'en fait sentir.

Une des formes d'accroissement les plus avantageuses pour toute bibliothèque est l'arrivée en bloc d'une collection entière, achetée, donnée ou léguée. Sans doute, entraînera-t-elle un certain nombre de doubles emplois : ceux-ci, en général, ne présentent rien de bien inquiétant. Plus d'un bibliothécaire sera heureux de voir un exemplaire détérioré par un usage constant remplacé par un autre en meilleur état. Ce qui est vraiment intéressant dans ces accessions massives, c'est de pouvoir d'un seul coup s'enrichir de séries dont l'accumulation peut avoir exigé vingt ans d'effort, vingt années d'une minutie à laquelle peu de bibliothécaires auraient eu la patience de s'astreindre.

De même, l'habitude, dans certaines ventes publiques, de vendre les livres par lots de quinze ou vingt volumes, si elle est souvent désagréable pour les acheteurs particuliers, tourne en général à l'avantage d'une bibliothèque publique qui se flatte tout naturellement d'être omnivore. Ces lots se vendent souvent bon marché et, comme nous l'avons dit, tout sert; une foule de livres secondaires et en apparence insignifiants prennent une valeur quand on les classe dans une série à côté d'autres ouvrages sur les mêmes sujets.

Si le grand public réclame à l'ordinaire les services d'une

bibliothèque générale, les travailleurs individuels ont tous une tendance à se spécialiser et ils demandent aux bibliothèques de faire comme eux. En général, ce n'est pas un rôle pénible, c'est même souvent un rôle agréable. Ce qui fera toujours la réputation d'une bibliothèque, c'est la richesse de telle ou telle série spécialisée. C'est aussi ce qui confère à chaque bibliothèque son individualité propre. Le bibliothécaire qui constitue dans son dépôt une ou plusieurs séries spéciales connaît toutes les émotions, toutes les joies du collectionneur, les plaisirs de la chasse et de la trouvaille, sans parler de son légitime orgueil d'avoir dépassé sur ce point particulier les bibliothèques rivales.

LE REGROUPEMENT

DEPUIS quelques années, dans le monde des bibliothèques, il est beaucoup question de « regroupement ». Avec la spécialisation croissante de certaines institutions et l'augmentation constante du prix de la plupart des publications spéciales, on s'est demandé s'il ne serait pas plus pratique, au lieu d'acheter certains livres, de les recevoir en don ou en dépôt d'institutions parallèles n'en ayant pas un besoin absolu. Par ce « regroupement », on éliminerait de certaines bibliothèques des ouvrages très spéciaux, peu ou pas consultés, et on les transporterait dans l'endroit même où leur présence serait le plus utile aux travailleurs.

Cette méthode qui semble, au premier abord, si simple et si naturelle, rencontre dans la pratique plus d'une objection assez sérieuse. En principe, on peut affirmer que tout bibliothécaire français est partisan du « regroupement », pourvu qu'il s'exerce à son profit. Il sera toujours heureux de recevoir des livres d'une autre bibliothèque et se fera toujours tirer l'oreille pour en laisser sortir de l'établissement qu'il administre. Le regroupement n'est pourtant possible qu'à condition d'être équitable et une bibliothèque ne saurait recevoir que si elle est également préparée à donner.

X L'intérêt des travailleurs est incontestablement la concentration sous un même toit de tous les ouvrages traitant d'une même spécialité : il est puéril que, pour écrire un mémoire d'égyptologie, il faille visiter trois ou quatre bibliothèques différentes. Encore faut-il que la bibliothèque choisie pour devenir le centre idéal de documentation pour telle ou telle spécialité soit largement ouverte aux travailleurs à toute heure et en toute saison.

L'avantage des dépôts ou prêts à long terme d'une bibliothèque à une autre c'est que le prêteur n'aliène pas les ouvrages déposés et qu'il peut, en cas d'abus, en reprendre la possession. Le seul désavantage, c'est qu'aucun bibliothécaire ne peut, en son âme et conscience, affirmer que jamais tel ou tel livre ne sera demandé par un de ses lecteurs : il lui serait pénible ce jour-là d'avoir à envoyer le demandeur dans une institution rivale. Il est bien évident que cet inconvénient pèse peu en regard des immenses services que peut rendre un « regroupement » raisonnablement étudié.

Il n'est d'ailleurs pas absolument nécessaire que ce regroupement soit effectué sur les rayons mêmes d'une bibliothèque. Un regroupement fictif n'existant que sur le papier sera déjà un immense progrès sur l'état actuel d'anarchie.

Pour prendre un exemple qui nous a déjà servi, rien n'empêche, par exemple, une bibliothèque spéciale d'égyptologie existant dans un établissement parisien de compléter son propre catalogue par les fiches de tous les livres sur l'Égypte qu'elle ne posséderait pas elle-même, mais dont des exemplaires existeraient dans d'autres dépôts publics de la capitale. Sans doute vaut-il mieux tout trouver réuni sous un seul toit; mais déjà pourra-t-on

s'estimer heureux de savoir où chaque volume manquant peut être consulté.

C'est là la grande utilité des catalogues collectifs, préliminaire indispensable de toute tentative de regroupement. Rien n'est plus utile, par exemple, que la liste des publications périodiques existant dans les diverses bibliothèques d'une même ville. En une année, rien qu'en supprimant les abonnements superflus, on a vite rattrapé le prix de rédaction et d'impression d'un semblable catalogue et on a libéré ainsi des crédits permettant de souscrire à d'autres périodiques non encore représentés dans les bibliothèques en question.

Les catalogues collectifs ou, comme disent les Anglo-Saxons, *consolidés*, sont donc un des aspects les plus intéressants de cette rationalisation des bibliothèques dont on discute si souvent, mais que l'on pratique encore si peu dans notre pays.

LES LECTEURS

LE caractère public d'une bibliothèque ne consiste pas seulement dans ce fait qu'elle est une propriété de la collectivité, ainsi que tous les volumes qui en font partie; il réside également dans ce principe indéniable que tout membre de la collectivité a le droit d'en faire un usage raisonnable. Toutes les précautions sont justifiables, toutes les interdictions sont en principe indésirables. En un mot, les bibliothèques sont faites pour les lecteurs autant et plus que pour les bibliothécaires. Ceux de ces derniers qui ont été tentés de l'oublier, et ils sont à la vérité fort rares, ont bien mal compris leur fonction. Sans doute, doivent-ils conserver pour les générations futures les trésors des générations passées; leur devoir plus pressant encore est de satisfaire, d'une façon totale, aux besoins de la génération actuelle.

Nous connaissons une bibliothèque où les articles de la réserve ne sont communiqués en principe que deux jours par semaine : une pareille mesure, si elle était appliquée dans toute sa rigueur, rendrait impossible tout travail sérieux et, si l'on y apporte avec tact quelques tempéraments, à quoi bon promulguer un règlement avec lequel on est décidé d'avance à transiger?

La Bibliothèque nationale et le British Museum ne

délivrent en principe de cartes permanentes qu'aux lecteurs sérieux justifiant d'un travail à accomplir : il faut rédiger une demande de carte et, si l'on est étranger, la faire viser par son représentant diplomatique. Ces formalités ne sont justifiées que par le nombre restreint des places dans les salles de travail. Le jour où cet inconvénient n'existera plus, on pourra réduire ces démarches au minimum. En fait, il devrait suffire au lecteur de montrer une pièce d'identité : la bibliothèque, en effet, peut avoir un intérêt réel à savoir exactement qui a consulté tel ou tel ouvrage ; elle est rarement en mesure de décider sans injustice si tel ou tel aspirant lecteur mérite qu'on l'autorise à travailler dans la bibliothèque.

En principe, tout habitant a le droit de devenir lecteur et tout lecteur a le droit de consulter n'importe quel livre de la bibliothèque. On faisait jadis exception pour les livres irréligieux ou inconvenants. Avec la tolérance de l'esprit nouveau, on ne refuse plus de communiquer les livres irréligieux, que d'ailleurs personne ne demande jamais. Quant aux livres obscènes, on continue, en général, à les reléguer dans une armoire spéciale dite *Enfer*, d'où ils sortent fort rarement et seulement pour un motif raisonnable. Je puis assurer les curieux que ces volumes sont encore plus ennuyeux que les livres irréligieux et qu'une fois la première curiosité satisfaite, personne n'a jamais demandé à les revoir.

Le lecteur, en pénétrant dans la salle de lecture, reçoit à la porte avec autant de bulletins de demande qu'il dési-rera consulter de volumes, une fiche personnelle où il devra inscrire son nom, son adresse et le numéro de sa place. Il remplit l'une et les autres et les remet au bureau central. Sur chaque bulletin de demande, il répète son

nom, avec le numéro de sa place dans la salle de lecture. Puis il va attendre à sa place qu'on lui apporte les volumes. Quand il les a reçus, puis consultés, il les rend au bureau; on marque sur sa fiche personnelle que les volumes ont été rendus et on lui restitue cette fiche personnelle qui lui servira de bulletin de sortie.

Autrefois, à la Bibliothèque nationale, la fiche personnelle était divisée en cases dans lesquelles le bibliothécaire de service inscrivait les cotes des volumes communiqués à chaque lecteur. La Bibliothèque conservait ainsi un double contrôle des volumes communiqués : les bulletins de demande, permettant de constater que tel livre avait été communiqué à tel lecteur et les fiches personnelles montrant que tel lecteur avait demandé tel ou tel livre.

L'expérience a prouvé que ce contrôle demande beaucoup de temps et ne sert que très rarement; aussi la fiche personnelle est-elle peu à peu abandonnée; le British Museum et la Library of Congress ne l'emploient plus; et la Bibliothèque nationale l'a réduite à une simple formalité.

L'emploi de l'éclairage artificiel a permis d'ouvrir les bibliothèques pendant beaucoup plus d'heures. En hiver, il fait noir de très bonne heure et, dès trois heures et demie, on se voyait jadis dans l'impossibilité de chercher un livre dans les magasins. Grâce à l'électricité, il devient possible d'ouvrir une salle de lecture à huit heures du matin et de ne la fermer qu'à onze heures du soir.

Pour assurer ainsi quinze heures consécutives de service, il faut, bien entendu, deux équipes de fonctionnaires et encore se heurte-t-on à la difficulté des heures de leurs repas. On la résout, par exemple, en les astreignant à sept

heures et demie de présence effective dont sept heures de travail et une demi-heure répartie par roulement, pour un repas rapide au restaurant de la bibliothèque.

Si les exigences du service rendent difficile la présence continue d'une équipe complète de fonctionnaires, on peut, sans inconvénients graves, réduire le service aux heures dites « creuses », en suspendant de telle heure à telle heure la communication des volumes, mais en autorisant les lecteurs déjà pourvus de livres à demeurer dans la salle de lecture. Le public, dûment prévenu, prend ses mesures en conséquence et le service se trouve notablement allégé, par exemple aux heures des repas.

L'extension des heures d'ouverture rend beaucoup moins nécessaire le prêt à domicile, dont personnellement nous ne sommes nullement partisans. Nous croyons que ses avantages sont illusoire et ses inconvénients très réels. Plutôt que de priver les autres lecteurs de l'usage des volumes prêtés, le bibliothécaire devra s'efforcer de rendre le travail sur place plus commode et plus agréable que le travail à domicile. On y parvient, par exemple, en donnant aux travailleurs les plus dignes d'intérêt des facilités exceptionnelles : en leur ménageant, dans le corps même de la bibliothèque, des places spéciales avec des cases où ils peuvent laisser leurs papiers et leurs livres; en les autorisant, comme on le fait partout en Amérique, à prendre eux-mêmes les volumes sur les rayons, privilège rarement accordé en France et qui, à l'usage, s'est montré beaucoup moins dangereux qu'on n'aurait pu le craindre.

Indésirable quand il s'agit des individus, le prêt au dehors devient un devoir, quand l'emprunteur est une autre bibliothèque. Chaque institution peut ainsi mettre à la disposition de ses lecteurs les ressources, pour ainsi

dire illimitées, de cent autres dépôts. Avec le développement du prêt de bibliothèque à bibliothèque, tous les livres imprimés, depuis le xv^e siècle jusqu'à nos jours, deviennent accessibles à tous les travailleurs.

Comme nous l'avons vu par ailleurs, le prêt de bibliothèque à bibliothèque, qu'il s'agisse d'emprunts temporaires ou de dépôts à longue durée, est le moyen le plus pratique pour faciliter les regroupements tant réclamés par les spécialistes.

L'envoi en communication à une bibliothèque étrangère d'un livre rare ou d'un manuscrit se fait à l'ordinaire par la valise diplomatique. On n'a signalé que cinq ou six accidents au cours de tout le xix^e siècle.

Dans toutes les très grandes bibliothèques, les lecteurs se plaignent du temps qu'il faut pour obtenir un livre. Théoriquement, à la Bibliothèque nationale et au British Museum, ce délai peut ne pas dépasser un quart d'heure ou vingt minutes. En pratique, la moindre anicroche peut doubler la longueur de l'attente. L'emploi du téléphone intérieur, des tapis roulants, des monte-charge perfectionnés, permet de l'abréger dans des proportions considérables; mais le lecteur sage est celui qui demandera le livre la veille, par carte-postale, certain de le trouver à portée de sa main quand il entrera à la bibliothèque. Les lecteurs français et anglais ne sont d'ailleurs pas à plaindre: la Bibliothèque de Berlin ne communique en principe un volume au lecteur que *le lendemain* du jour où il en a fait la demande. Voilà bien l'exemple à ne pas suivre.

LE BUDGET

POUR toutes les bibliothèques françaises, il n'y a pas de question plus importante et toujours plus actuelle que celle du budget. On peut, hélas sans crainte d'erreur, affirmer qu'il n'existe pas *une seule* bibliothèque publique ou corporative française dotée régulièrement de ressources financières adéquates : aussi est-il peu surprenant qu'en tant de circonstances ces institutions se trouvent dans l'impossibilité absolue de rendre au public les services que celui-ci serait en droit de demander.

Le budget moyen d'une bibliothèque française de vingt mille volumes est infiniment plus faible que celui de presque toutes les bibliothèques étrangères de même grandeur. Aux États-Unis, il n'est pas rare de voir une bibliothèque de cent mille volumes disposer de cent mille dollars par an (soit deux millions et demi de francs français). Dans notre pays, une bibliothèque de même importance devra s'estimer heureuse si elle peut dépenser cent mille francs dans son année. Cette proportion de *un à vingt-cinq* ne fait pas honneur à l'esprit public de nos concitoyens. Cela n'est pas seulement vrai pour les petites bibliothèques. La Bibliothèque nationale, deux fois plus riche en livres que la Bibliothèque de Berlin, dispose d'un crédit annuel trois ou quatre fois plus restreint. L'Allemagne, qui se plaint d'une situation financière difficile,

dépense donc, pour chaque volume de sa plus grande bibliothèque, *sept fois plus* que ce que croit pouvoir donner notre Ministre des Finances. Cette comparaison est-elle tolérable pour notre amour-propre?

Si le Gouvernement français ne fait pas toujours assez pour nos bibliothèques, que dire des départements (la plupart s'en désintéressent complètement) et surtout des municipalités? Presque toutes ces dernières sont, à la vérité, animées des meilleurs sentiments vis-à-vis de leurs bibliothèques et de leurs bibliothécaires. Elles sont prêtes à tout pour leur être agréable, à tout, dis-je, sauf à leur attribuer des allocations financières vraiment suffisantes. Les plus généreuses des municipalités françaises ne font pas encore pour leurs bibliothèques le quart de ce qu'elles devraient et de ce qu'elles pourraient. Même l'Angleterre, si traditionnelle par ailleurs, a fait une obligation à toutes ses cités de consacrer à leurs bibliothèques le produit intégral d'un centime additionnel.

Il n'y a d'ailleurs pas à espérer, le plus souvent, que l'initiative privée vienne suppléer aux défaillances des pouvoirs publics. Il est possible, en France, d'obtenir de l'argent pour une œuvre charitable, voire pour l'acquisition d'un objet d'art ou la fondation d'un prix. Il est à peu près sans exemple qu'un donateur ait assuré par ses libéralités le fonctionnement d'un service public. Les dispositions naturelles de l'esprit français ne nous y ont jamais habitués et il est grand temps que l'opinion publique refaçonne à cet égard la mentalité des mécènes. L'exemple des peuples anglo-saxons pourrait être sur ce point des plus salutaires.

Toutefois, il serait injuste de ne pas reconnaître que nos bibliothèques doivent beaucoup à des donateurs généreux;

mais ces libéralités se font plus souvent en nature qu'en espèces; elles n'en sont pas moins utiles et il n'est pas de bibliothécaire qui ne se préoccupe de les encourager, de les stimuler, de les provoquer même. C'est un des côtés les plus agréables de sa profession de conseiller intellectuel.

L'amour-propre d'un collectionneur le portera bien des fois à conserver intacte, après lui, dans un dépôt public, une réunion de volumes patiemment assemblés pendant de longues années et n'intéressant pas ses héritiers directs.

Le bibliothécaire sera souvent fort embarrassé par les clauses restrictives dont plus d'un donateur a accompagné son présent : interdiction de répartir sa collection entre plusieurs salles, interdiction de prêts au dehors, d'aliénation de doubles, restrictions aux communications, défense d'ajouter des volumes à une série, mille mesures vexatoires dictées trop souvent par une idée un peu égoïste de l'importance de la donation.

Quand le donateur est vivant, ce sera au bibliothécaire de lui faire comprendre combien la rigidité de certaines prescriptions peut gêner un établissement public. Que de fois un don a-t-il été annulé pour inexécution des clauses de la donation! N'a-t-on pas vu une grande bibliothèque hériter d'une superbe tapisserie destinée à orner son grand escalier et obligée de la rendre à des héritiers avides, parce que l'architecte avait remplacé ledit grand escalier par un autre un peu moins grand? Au pis aller, le bibliothécaire obtiendra du donateur que les restrictions imposées par lui ne jouent que pendant un nombre d'années indiqué à l'avance; avec le temps, la bibliothèque peut ainsi reprendre toute sa liberté.

Des restrictions inscrites dans une donation testamentaire sont bien plus gênantes et plus difficiles à tourner. On n'hésitera pas, en cas de réelles difficultés d'interprétation, à faire appel aux tribunaux, qui sont toujours portés, dans certaines limites, s'entend, à faciliter la tâche des établissements publics.

Pour en revenir aux budgets de nos bibliothèques, on constatera, en les comparant à ceux de la plupart des établissements étrangers, que les crédits d'entretien sont encore plus dérisoires chez nous que les crédits d'acquisitions. C'est le contraire qui devrait se produire : s'il n'est pas possible d'acheter tel ou tel livre, il y a toujours l'espoir de le recevoir en don, tandis que, comme nous l'avons dit, personne ne viendra apporter en présent le salaire additionnel d'un bibliothécaire de plus, la somme nécessaire pour un peu plus de reliure, un peu plus d'éclairage, de chauffage ou de gardiennage.

La modicité de ces allocations n'a pas uniquement pour cause les embarras financiers du Trésor. Elle a surtout pour origine une conception vieillie du rôle des bibliothèques publiques, dans lesquelles trop d'hommes politiques ne voient qu'une amusette pour vieux savants maniaques ou jeunes étudiants trop exaltés. Dans les sociétés modernes, la bibliothèque publique est (ou devrait être) le plus important des établissements d'enseignement supérieur, en d'autres termes, une université muette, sans cadres, sans cours ni conférences, s'adressant à tous les hommes de bonne volonté, stimulant leur curiosité, encourageant leur désir de science et de culture, s'efforçant aussi d'y donner satisfaction.

Le jour où tous les Français auront mieux compris ce rôle noble et fécond de la bibliothèque publique, les

autorités hésiteront moins à leur accorder les ressources nécessaires pour l'exécution de leur mission sociale. De tous les organismes collectivistes, il n'en est aucun qui, plus que la bibliothèque publique, dépasse le niveau des partis politiques et des ambitions individuelles, pour rallier les suffrages et la sympathie de la nation tout entière.

CONCLUSION

QU'ON nous permette, en manière de conclusion, un conseil quelque peu paradoxal. Dans cette rapide excursion à travers les maisons des livres, il a été continuellement question de bibliothèques idéales, riches de plusieurs centaines de mille volumes et alimentées par un budget opulent. Bien des suggestions émises dans ces pages sont en effet chimériques pour plus d'une de nos bibliothèques. Qu'on nous permette cependant d'affirmer que, plus la bibliothèque est petite et plus il sera facile d'en faire un établissement modèle. L'effort d'un seul homme classera et reliera sans peine dix mille volumes, alors que pour cent mille ouvrages il faudra toute une équipe et tout un budget. Qu'on se le dise bien aussi, mieux une bibliothèque est rangée et entretenue, plus elle est agréable à fréquenter et plus elle stimule la générosité du public. La bibliothèque qui fait pitié fait souvent aussi peur et sa misère même décourage les initiatives secourables.

Que chaque bibliothécaire, dans la sphère de son activité, ait donc la coquetterie de moderniser son établissement et d'appliquer partout où il le pourra les méthodes les plus perfectionnées : sa bibliothèque deviendra attrayante, elle fera honneur à la cité qui la possède, au savant qui la dirige, au public qui s'en sert. Ce jour-là il n'y aura plus de problème des bibliothèques françaises.

Les pages intermédiaires sont blanches

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	1
L'ÉDIFICE	7
LA SALLE DE LECTURE	14
LES AUTRES SALLES	23
LES MAGASINS ET BUREAUX	29
LE PERSONNEL	38
LES BIBLIOTHÈQUES FRANÇAISES	46
LES LIVRES	51
LA RELIURE	56
LE CLASSEMENT	60
LES CATALOGUES	67
L'ACQUISITION DES LIVRES	71
LE REGROUPEMENT	76
LES LECTEURS	79
LE BUDGET	84
CONCLUSION	89

Les pages intermédiaires sont blanches

IMPRIMERIE COULOUMA, ARGENTEUIL

H. BARTHÉLEMY, DIRECTEUR

